



**Comité de l'agriculture
Session extraordinaire
Sous-Comité du coton**

COTON

NOTE D'INFORMATION DU SECRÉTARIAT¹

Addendum

Le présent addendum renvoie au document TN/AG/GEN/34/Rev.17–TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17 et doit être lu conjointement avec lui. Il donne des renseignements concernant l'accès aux marchés des produits dérivés du coton² pertinents décrits dans la partie 3 (paragraphe 3.5) du document TN/AG/GEN/34/Rev.17–TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17.

Les principales mises à jour figurant dans la présente version révisée par rapport à la précédente³ sont les suivantes:

- Section 1 – TARIFS, tableaux actualisés pour les Membres suivants: **Afrique du Sud; Australie; Chine; Colombie; Corée, République de; Islande; Malaisie; Maurice; Mexique; Nouvelle-Zélande; Royaume-Uni; Suisse; Taipei chinois; et Thaïlande;**
- Section 3 – CONTINGENTS TARIFAIRES, tableaux et graphiques actualisés pour l'**Islande** dans la section 3.3 Volumes des contingents tarifaires et importations dans les limites du contingent pour les produits dérivés du coton pertinents; et
- Section 4 – AUTRES MESURES NON TARIFAIRES, 3 nouvelles mesures OTC prise par le **Brésil**, 17 nouvelles mesures SPS prises par le **Japon**, 1 nouvelle mesure OTC prise par le **Kenya**, 1 nouvelle mesure OTC prise par le **Pérou** et 1 nouvelle mesure OTC prise par la **Suisse**.

TABLE DES MATIÈRES

1	TARIFS	2
2	CLAUDE DE SAUVEGARDE SPÉCIALE	41
3	CONTINGENTS TARIFAIRES	41
4	AUTRES MESURES NON TARIFAIRES	56

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC. Il a été établi uniquement à des fins d'information et n'entend pas donner une interprétation juridique faisant autorité ou officielle des dispositions des Accords de l'OMC en général ou en rapport avec une quelconque mesure mentionnée dans le présent document.

² Aux fins du présent addendum, on entend par "produits dérivés du coton pertinents" les produits visés à l'Annexe de la Décision de Nairobi sur le coton (document WT/MIN(15)/46 et WT/L/981), à l'exclusion des produits relevant des lignes tarifaires 5201, 5202 et 5203.

³ TN/AG/GEN/34/Rev.14/Add.2–TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.14/Add.2.

1 TARIFS

1.1. La présente section énumère les droits consolidés et appliqués visant les produits dérivés du coton pertinents pour les 33 Membres⁴ indiqués aux paragraphes 12 et 13 du document TN/AG/GEN/34/Rev.17–TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17. Elle utilise la même méthodologie et la même présentation que celles utilisées dans la partie 3.1 du présent document.

Afrique du Sud

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	47%		12072100	9,4%	
12072900	-- Autres	47%		12072900	9,4%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042010	-- Non traités	51%		14042010	0%	
14042090	-- Autres	51%		14042090	15%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées - Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	61%				
				15122110 ¹	10%	
				15122190 ²	10%	
15122900	-- Autres	61%				
				15122910 ³	10%	
				15122990 ⁴	10%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales					
15211010	-- Cire de carnauba	0%		15211010	0%	
15211090	-- Autres	12%		15211090	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	33%		23061000	6,6%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques: - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	10%		29362400	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	10%		29362800	0%	

⁴ Le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne le 1^{er} février 2020. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont fait savoir que, pendant la période de transition, qui s'achèvera le 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne, à quelques exceptions près, continuerait d'être applicable au Royaume-Uni et sur son territoire. Pendant cette période de transition, les droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués et les droits préférentiels de l'UE continuent de s'appliquer sur le territoire du Royaume-Uni. Voir les documents WT/LET/1462 et WT/GC/206. Pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020, les informations tarifaires fournies par l'Union européenne couvrent également le Royaume-Uni. Pour la période commençant le 1^{er} janvier 2021, les informations concernant l'Union européenne couvrent ses 27 États membres actuels et le Royaume-Uni est traité séparément.

Australie

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720	- Graines de coton	1%				
				12072100 ¹	0%	0%
				12072900 ²	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	8%		15122100	5%	0%
151229	-- Autres	8%		15122900	5%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales	0%		15211000	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610	- De graines de coton	0%		23061000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
293628	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

1 De semence.

2 Autres.

Bahreïn, Royaume de

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	35%			5%	
12072900	-- Autres	35%			5%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	35%		14042000	5%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	35%		15122100	5%	
15122900	-- Autres	35%		15122900	5%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- - Cires végétales	35%		15211000	5%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	35%		23061000	5%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	Non consolidé		29362400	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	Non consolidé		29362800	0%	

Bangladesh

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2018)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720	- Graines de coton					
120721	-- De semence	50%	2,5%	12072110 ¹	0%	
				12072190 ²	0%	
120729	-- Autres	50%	2,5%	12072910 ³	0%	
				12072990 ⁴	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420	- Linters de coton	200%	2,5%			
				14042010 ⁵	10%	
				14042090 ⁶	10%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	200%	2,5%	15122100	10%	
151229	-- Autres	200%	2,5%	15122900	10%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales	200%	2,5%	15211000	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610	- De graines de coton	200%	2,5%	23061000	5%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	Non consolidé		29362400	0%	
29362801	- - - Vitamine E à l'exclusion des huiles de foies de poissons	30%		29362800 ⁷	0%	
29362802	- - - Autres	Non consolidé				

- 1 Graines de coton emballées/conservées jusqu'à 2,5 kg.
- 2 Graines de coton SAUF emballées/conservées jusqu'à 2,5 kg.
- 3 Coton autre que les graines emballées/conservées jusqu'à 2,5 kg.
- 4 Coton autre que les graines SAUF emballées/conservées jusqu'à 2,5 kg.
- 5 Linters de coton, emballés/conservés jusqu'à 2,5 kg.
- 6 Linters de coton, nda.
- 7 Vitamine E et ses dérivés, non mélangés.

Brésil

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés - Graines de coton:					
12072010	De semence	35%		12072100	0%	
12072090	Autres	35%		12072900	8%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
140420	Linters de coton:					
14042010	Bruts	35%		14042010	6%	
14042090	Autres	35%		14042090	6%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées - Huile de coton et ses fractions:					
15122100	Huile brute, même dépourvue de gossypol	35%		15122100	10%	
15122910	Raffinée	35%		15122910	10%	
15122990	Autres	35%		15122990	10%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
15211000	Cires végétales	35%		15211000	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05					
23061000	De graines de coton	35%		23061000	6%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362410	D-Pantothénate de calcium	20%		29362410	2%	
29362490	Autres	20%		29362490	2%	
29362811	D- ou DL- α -Tocophérol	0%		29362811	0%	
29362812	Acétate de D- ou DL- α -tocophérol	0%		29362812	0%	
29362819	Autres	0%		29362819	0%	
29362890	Autres	0%		29362890	2%	

Canada

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	0%			0%	0%
12072900	-- Autres	0%			0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	4,6%		15122100	4,5%	0%
15122900	-- Autres	9,6%		15122900	9,5%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales			15211000	0%	0%
15211010	--- Carnauba, cérosine et cire ouricury	0%				
15211090	--- Autres	0%				
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	0%		23061000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

Chine

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 1996)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
	- Graines de coton:					
12072010	--- Semences de culture	0%				
12072090	--- Autres	15%				
				12072100 ¹	0%	0%
				12072900 ²	15%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	4%		14042000	4%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	10%		15122100	10%	10%
15122900	-- Autres	10%		15122900	10%	10%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	20%		15211000	20%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	5%		23061000	5%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothenique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	4%		29362400	4%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	4%		29362800	4%	0%

1 Autres graines et fruits oléagineux, même concassés: graines de coton: de semence.

2 Autres graines et fruits oléagineux, même concassés: graines de coton: autres.

Colombie

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés - Graines de coton:					
1207201000	-- De semence	142%			5%	
1207209000	-- Autres	142%			10%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
1404200000	- Linters de coton	70%			10%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées - Huile de coton et ses fractions:					
1512210000	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	169%			20%+SAFP	
1512290000	-- Autres	169%			20%+SAFP	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
1521100000	- Cires végétales	90%				
				1521101000 ¹	5%	
				1521102000 ²	5%	
				1521109000 ³	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05					
2306100000	- De graines de coton	130%			15%+SAFP	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
2936240000	-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	35%			0%	
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	35%			0%	

1 Cire de carnauba.

2 Cire de candelilla.

3 Autres.

Corée, République de

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
1207200000	--- Graines de coton	6,6%				
				1207210000 ¹	3%	0%
				1207291000 ²	2%	0%
				1207299000 ³	3%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
1404200000	--- Linters de coton	6,6%		1404200000	3%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1512210000	--- Huile brute, même dépourvue de gossypol	5,4%		1512210000	5%	0%
1512291000	--- Huile raffinée	5,4%		1512291000	5%	0%
1512299000	--- Autres	27%		1512299000	5%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales					
1521101000	--- Cire de carnauba	31,5%		1521101000	8%	0%
1521102000	--- Cire de palmier	16,4%		1521102000	8%	0%
1521109000	--- Autres	16,4%		1521109000	8%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
2306100000	--- De graines de coton	6,6%		2306100000	2%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques: - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
2936240000	--- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	6,5%		2936240000	6,5%	0%
293628	Vitamine E et ses dérivés					
2936281000	--- Acétate d'alpha-tocoperol	6,5%		2936281000	6,5%	0%
2936289000	--- Autres	6,5%		2936289000	6,5%	0%

- 1 De semence.
- 2 Pour l'alimentation des animaux.
- 3 Autres.

Égypte

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2019)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	10%		1207210000	2%	
12072900	-- Autres	10%		1207290000	2%	
					2%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	20%		1404200000	2%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	20%		1512210000	0%	
15122900	-- Autres	20%		1512290000	0%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	10%		1521100000	5%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	10%		2306100000	2%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	3%		2936240000	2%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	3%		2936280000	2%	

États-Unis

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072000	- Graines de coton	0,47 ¢/kg		12072100 ¹	0%	0%
				12072900 ²	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15122100	- Huile de coton et ses fractions	5,6 ¢/kg				
	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol			15122110 ³	2%	0%
				15122190 ⁴	6%	0%
15122900	-- Autres	5,6 ¢/kg		15122910 ⁵	4%	0%
				15122990 ⁶	8%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés:					
15211000	- Cires végétales			15211000 ⁷	0%	0%
1521100001	-- Candelilla	0%				
1521100002	-- Autres	0%				
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	0,56 ¢/kg		23061000 ⁸	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
29362400	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400 ⁹	0%	0%
29362800	-- Vitamine E (tocophérols et composés apparentés ayant une activité de vitamine E) et ses dérivés	0%		29362800 ¹⁰	0%	0%

1 Graines de coton destinées à l'ensemencement.

2 Graines de coton (à l'excl. des semences).

3 Huile de coton brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que pour la fabrication de produits pour l'alimentation).

4 Huile de coton brute (à l'exclusion de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels).

5 Huile de coton et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'exclusion des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation).

6 Huile de coton et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'exclusion des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels).

7 Cires végétales, même raffinées ou colorées (à l'exclusion des triglycérides).

8 Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton.

9 Acide D- ou DL-pantothénique [vitamine B3 ou vitamine B5] et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines.

10 Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines.

Fédération de Russie

DROITS CONSOLIDÉS					DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé à la date d'accession	Droit consolidé final	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:						
120720	- Graines de coton:						
1207201000	-- Destinées à l'ensemencement	5%					
1207209000	-- Autres	5%					
					1207210000 ¹	5%	0%
					1207290000 ²	5%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:						
1404200000	- Linters de coton	5%			1404200000	5%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées						
	- Huile de coton et ses fractions						
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol:						
1512211000	--- Destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	15%	10%		1512211000	10%	0%
1512219000	--- Autres	15%	10%		1512219000	10%	0%
151229	-- Autres:						
1512291000	--- Destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	15%	13%		1512291000	13%	0%
1512299000	--- Autres	15%	13%		1512299000	13%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.						
1521100000	- Cires végétales	15%	12%		1521100000	12%	12%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.						
2306100000	- de graines de coton	5%			2306100000	5%	0%

DROITS CONSOLIDÉS					DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé à la date d'accession	Droit consolidé final	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques: - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés						
2936240000	--- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	5%			2936240000	5%	0%
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	5%	3%		2936280000	3%	0%

- 1 De semence.
2 Autres.

Hong Kong, Chine

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	0%		12072100 ¹	0%	
12072900	-- Autres	0%		12072900 ²	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%			0%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	0%		15122100 ³	0%	
15122900	-- Autres	0%		15122900 ⁴	0%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	0%		15211000 ⁵	0%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	0%		23061000 ⁶	0%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	Non consolidé		29362400 ⁷	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	Non consolidé		29362800 ⁸	0%	

- 1 Graines de coton, de semence.
- 2 Graines de coton, autres que de semence, même concassées.
- 3 Huile de coton brute et ses fractions, même dépourvues de gossypol, mais non chimiquement modifiées.
- 4 Huile de coton et ses fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées.
- 5 Cires végétales (autres que les triglycérides), même raffinées ou colorées.
- 6 Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou de l'huile de coton.
- 7 Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés, non mélangés.
- 8 Vitamine E et ses dérivés, non mélangés.

Islande

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072000	- Graines de coton					
1207200001	-- Pour l'alimentation des animaux	175%				
1207200002	-- Autres	0%				
				12072100 ¹	0%	0%
				12072900 ²	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122101	--- Pour préparations alimentaires	107%		15122101	0%	0%
15122109	--- Autres	107%		15122109	0%	0%
15122901	--- Pour préparations alimentaires	107%		15122901	0%	0%
15122909	--- Autres	107%		15122909	0%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	107%		15211000	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton			23061000	55%	55%
2306100001	-- Pour l'alimentation des animaux	175%				
2306100002	-- Autres	0%				
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

1 Graines de coton, destinées à l'ensemencement.

2 Graines de coton, autres.

Inde

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072000	- Graines de coton	100%		12072100 ¹	30%	0%
				12072900 ²	30%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	100%		14042000	30%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15122100	- Huile de coton et ses fractions -- Huile brute, même dépourvue de gossypol	300%		15122100	100%	0%
15122900	-- Autres	300%		15122910 ³	100%	0%
				15122990 ⁴	100%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	150%		15211011 ⁵	30%	0%
				15211019 ⁶	30%	0%
				15211090 ⁷	30%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	100%		23061010 ⁸	30%	0%
				23061020 ⁹	15%	0%
				23061030 ¹⁰	15%	0%
				23061040 ¹¹	15%	0%
				23061090 ¹²	15%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	40%		29362400	10%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	40%		29362800	10%	0%

- 1 De semence.
- 2 Autres.
- 3 Comestibles.
- 4 Autres.
- 5 Cire alimentaire pour les fruits et légumes frais.
- 6 Autres.
- 7 Autres.
- 8 Tourteaux et résidus ("expeller") décortiqués.
- 9 Tourteaux et résidus, décortiqués, extraits par solvants (déshuileés).
- 10 Tourteaux et résidus ("expeller") non décortiqués.
- 11 Tourteaux et résidus, non décortiqués, extraits par solvants (déshuileés).
- 12 Autres.

Indonésie

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2020)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720000	- Graines de coton	40%		12072100 ¹	5%	
				12072900 ²	5%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420000	- Linters de coton	40%		14042000	0%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221000	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	40%		15122100	5%	
151229000	-- Autres	40%		15122910 ³	5%	
				15122990 ⁴	5%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110000	- Cires végétales	40%		15211000 ⁵	5%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610000	- De graines de coton	40%		23061000	5%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624000	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	30%		29362400	0%	
293628000	-- Vitamine E et ses dérivés	30%		29362800	0%	

- 1 De semence.
- 2 Autres.
- 3 Fractions d'huile de coton non raffinée.
- 4 Fractions d'huile de coton raffinée, autre que non raffinée.
- 5 Cires végétales, même raffinées ou colorées.

Japon

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720	- Graines de coton	0%		120721000 ¹	0%	0%
				120729000 ²	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420	- Linters de coton	0%		140420000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol					
15122101	--- Utilisée à la fabrication de conserves de poissons et de crustacés en boîtes, destinées à l'exportation	0%		151221010	0%	0%
15122102	--- Autres	8,5 JPY/kg		151221090	8,5 JPY/kg	0%
151229	-- Autres					
15122901	--- Utilisée à la fabrication de conserves de poissons et de crustacés en boîtes, destinées à l'exportation	0%		151229010	0%	0%
15122902	--- Autres	8,5 JPY/kg		151229090	8,5 JPY/kg	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales					
15211001	-- Cire de carnauba	0%		152110010	0%	0%
15211002	-- Autres	0%		152110090	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610	- De graines de coton	0%		230610000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		293624000	0%	0%
293628	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		293628000	0%	0%

1 De semence.

2 Autres.

Kenya

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	100%		12072100	10%	
12072900	-- Autres	100%		12072900	10%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	100%		14042000	10%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	100%		15122100	10%	
15122900	-- Autres	100%		15122900	25%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	100%		15211000	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	100%		23061000	10%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	Non consolidé		29362400	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	Non consolidé		29362800	0%	

Malaisie

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720000	- Graines de coton	5%		120721000 ¹	0%	
				120729000 ²	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420000	- Linters de coton	2%		140420000	0%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221000	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	5%		151221000	0%	
151229000	-- Autres	5%		151229000		
				151229100 ³	0%	
				151229900 ⁴	0%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110000	- Cires végétales	5%		152110000	0%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610000	- De graines de coton	10%		230610000	0%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624000	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	5%		293624000	0%	
293628000	-- Vitamine E et ses dérivés	5%		293628000	0%	

- 1 De semence.
- 2 Autres.
- 3 Fractions d'huile de coton non raffinée.
- 4 Autres.

Maroc

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2020)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés - Graines de coton					
1207201000	Même concassées, de semence	34%	15%			
1207209000	Même concassées, autres	127%	15%			
				1207210000 ¹	2,5%	2,5%
				1207290000 ²	2,5%	2,5%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
140420	- Linters de coton					
1404200010	--- bruts	34%	15%	1404200010	2,5%	2,5%
1404200091	---- en masse	34%	15%	1404200091	2,5%	2,5%
1404200099	---- autres (en plaques, feuilles, etc.)	34%	15%	1404200099	2,5%	2,5%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées - Huile de coton et ses fractions					
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol			1512210000	2,5%	2,5%
151221000001	--- Destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits alimentaires	34%	15%			
151221000002	--- autres	215%	15%			
151229	-- Autres			1512290000	25%	25%
151229000001	--- non durcies ni solidifiées: (---- destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits alimentaires)	34%	15%			
151229000002	--- non durcies ni solidifiées: (---- autres, en emballages d'une contenance inférieure ou égale à 20 kgs net de produits)	236%	15%			
151229000003	--- non durcies ni solidifiées: (---- autres)	236%	15%			
151229000004	--- autres: (---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs)	236%	15%			
151229000005	--- autres: (---- autres, destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs net de produits)	236%	15%			
151229000006	--- autres: (---- autres)	34%	15%			
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
152110	- Cires végétales					
1521100010	--- brutes	34%	15%	1521100010	10%	10%
1521100090	--- autres	34%	15%	1521100090	10%	10%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
2306100	- De graines de coton					
2306100010	--- farines	55%	15%	2306100010	2,5%	2,5%
2306100090	--- autres	55%	15%	2306100090	2,5%	2,5%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2020)		
Ligne tarifaire (SH 2002)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
293624	-- Acide D ou DL pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés					
2936240010	--- vitamine B3	40%	15%	2936240010	2,5%	2,5%
2936240090	--- autres	40%	15%	2936240090	2,5%	2,5%
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	40%	15%	2936280000	2,5%	2,5%

- 1 De semence.
2 Autres.

Maurice

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2017)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	122%	17%	12072100	0%	
12072900	-- Autres	122%	17%	12072900	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	122%	17%	14042000	0%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	122%	17%	15122100	0%	
15122900	-- Autres	122%	17%	15122900	10%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	122%	17%	15211000	0%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	122%	17%	23061000	0%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	Non consolidé		29362400	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	Non consolidé		29362800	0%	

Mexique

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (Année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés					
120720	Graines de coton	45%		12072101 ¹	0%	
				12072999 ²	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
140420	Linters de coton	45%		14042001	10%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées - Huile de coton et ses fractions:					
151221	Huile brute, même dépourvue de gossypol	45%		15122101	0%	
151229	Autres	45%		15122999	0%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
152110	Cires végétales					
15211001	Carnauba	45%		15211001	0%	
15211099	Autres	36%		15211099	10%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05					
230610	De graines de coton	22,5%		23061001	15%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624	Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	35%		29362403	0%	
293628	Vitamine E et ses dérivés	35%		29362803	0%	

1 De semence.

2 Autres.

Norvège

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720	- Graines de coton					
1207210	-- De semence	0%				
1207291	--- Pour l'alimentation des animaux	268% ou 3,41 NOK/kg la valeur la plus élevée étant celle retenue				
1207299	--- Autres					
1207209	-- Autres	0%				
				12072100 ¹	0%	0%
				12072910 ²	3,41 NOK par kg	0%
				12072990 ³	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
1404200	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
1512211	--- Pour l'alimentation des animaux	176% ou 4,88 NOK/kg la valeur la plus élevée étant celle retenue		15122110	4,88 NOK par kg	0%
1512219	--- Autres	0,05 NOK/kg		15122190	0%	0%
1512291	--- Pour l'alimentation des animaux	176% ou 4,88 NOK/kg la valeur la plus élevée étant celle retenue		15122911	4,88 NOK par kg	0%
1512292	---- Fractions solides	14,4%		15122920	14,4%	0%
1512299	---- Autres	12,7%		15122999	12,7%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
1521100	- Cires végétales	0%		15211000	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610	- De graines de coton					
2306101	-- Pour l'alimentation des animaux	183% ou 2,34 NOK/kg la valeur la plus élevée étant celle retenue		23061010	2,34 NOK par kg	0%
2306109	-- Autres	0%		23061090	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
293624	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés			29362400	0%	0%
293624001	--- Produits de cette sous-position visés par l'Accord sur les produits pharmaceutiques	0%				
293624002	--- Autres	0%				
293628	-- Vitamine E et ses dérivés			29362800	0%	0%

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
293628001	--- Produits de cette sous-position visés par l'Accord sur les produits pharmaceutiques	0%				
293628002	--- Autres	0%				

- 1 De semence.
- 2 Pour l'alimentation des animaux.
- 3 Autres.

Nouvelle-Zélande

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	0%			0%	0%
12072900	-- Autres	0%			0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15122100	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	0%		15122100	0%	0%
15122900	-- Autres	0%		15122900	0%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	0%		15211000	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	0%		23061000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
29362400	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

Pakistan

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2018)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072100	-- De semence	100%		12072100	3%	
12072900	-- Autres	100%		12072900	3%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	100%		14042000	16%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	100%		15122100	PKR 15 000/tm	
15122900	-- Autres	100%		15122900	PKR 16 800/tm	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales	100%		15211000	11%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	100%		23061000	11%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	50%		29362400	3%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	50%		29362800	3%	

Pérou

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (Année 2018)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés					
1207200000	- Graines de coton:					
1207210000	-- De semence	30%		1207210000 ¹	0%	
1207290000	-- Autres	30%		1207290000 ²	0%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
1404200000	- Linters de coton	30%		1404200000	0%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions:					
1512210000	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	30%		1512210000	0%	
1512290000	-- Autres	30%		1512290000	0%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
1521100000	- Cires végétales	30%				
				1521101000 ³	0%	
				1521102000 ⁴	0%	
				1521109000 ⁵	0%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05					
2306100000	- De graines de coton	30%		2306100000	0%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
2936240000	-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	30%		2936240000	0%	
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	30%		2936280000	0%	

1 De semence.

2 Autres.

3 Cire de carnauba.

4 Cire de candelilla.

5 Autres.

Royaume-Uni⁵

Droits appliqués (année 2022)			
Ligne tarifaire (SH2022)	Désignation du produit	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
12072100	Graines de coton, destinées à l'ensemencement	0%	0%
12072900	Graines de coton (à l'exclusion des semences)	0%	0%
14042000	Linters de coton	0%	0%
15122110	Huile de coton brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que pour la fabrication de produits pour l'alimentation)	2%	0%
15122190	Huile de coton brute (à l'exclusion de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	6%	0%
15122910	Huile de coton et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'exclusion des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation)	4%	0%
15122990	Huile de coton et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'exclusion des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	8%	0%
15211000	Cires végétales, raffinées ou colorées (à l'exclusion des triglycérides)	0%	0%
23061000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graines de coton	0%	0%
29362400	Acide D- ou DL-pantothénique [vitamine B3 ou vitamine B5] et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	0%	0%
29362800	Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	0%	0%

⁵ Les droits consolidés du Royaume-Uni ne sont pas inclus. Il a présenté une liste complète établie selon le SH 2017; voir les documents G/MA/TAR/RS/570 et G/MA/TAR/RS/570/Add.1. Des réserves ont été émises.

Suisse

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés - Graines de coton					
				12072100 ¹	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
12072010	--- pour l'alimentation des animaux, autres que celles pour la fabrication d'huile	43,00 CHF/ 100 kg brut		12072910	4,7 CHF/ 100 kg brut	0%
12072021	---- pour l'alimentation des animaux	43,00 CHF/ 100 kg brut		12072921	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
12072023	---- par extraction	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072923	28,65 CHF /100 kg brut	0%
12072024	---- par pressage	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072924	21,5 CHF/ 100 kg brut	0%
12072026	---- par extraction	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072926	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
12072027	---- par pressage	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072927	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
12072091	---- pour l'alimentation humaine	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072991	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
12072099	---- autres	58,00 CHF/ 100 kg brut		12072999	0,1 CHF/ 100 kg brut	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs					
140420	- Linters de coton					
14042010	--- bruts	0%		14042010	0%	0%
14042090	--- autres	5,00 CHF/ 100 kg brut		14042090	5 CHF/ 100 kg brut	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
151221	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol					
15122110	--- pour l'alimentation des animaux	79,00 CHF/ 100 kg brut		15122110	0%	0%
15122190	--- autres	159,00 CHF/ 100 kg brut		15122190	127,2 CHF /100 kg brut	0%
151229	-- Autres					
15122910	--- pour l'alimentation des animaux	81,00 CHF/ 100 kg brut		15122910	0%	0%
15122991	---- en citernes ou fûts métalliques	184,00 CHF/ 100 kg brut		15122991	138,25 CHF/ 100 kg brut	0%
15122999	---- autres	184,00 CHF/ 100 kg brut		15122999	149,1 CHF /100 kg brut	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
	- Cires végétales					
152110	--- cire de carnauba	0%		15211010	0%	0%
15211091	---- non travaillés	0%		15211091	0%	0%
15211092	---- travaillés (blanchis, colorés, etc.)	0%		15211092	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH2022)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
230610	- De graines de coton					
23061010	--- pour l'alimentation des animaux	39,00 CHF/ 100 kg brut		23061010	0,7 CHF/ 100 kg brut	0%
23061090	--- autres	0%		23061090	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
29362800	-- vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

1 De semence.

Taipei chinois

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2022)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072000	- Graines de coton					
12072100	Graines de coton de semence	0%		12072100	0%	0%
12072900	Autres graines de coton	0%		12072900	0%	0%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	0%		14042000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	0%		15122100	0%	0%
15122900	-- Huile de coton et ses fractions, raffinées	0%		15122900	0%	0%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
15211000	- Cires végétales, même raffinées ou colorées	2,5%		15211000	2,5%	2,5%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- Tourteaux et résidus solides de coton	0%		23061000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		29362400	0%	0%
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		29362800	0%	0%

Thaïlande

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
120720	- Graines de coton	30%		12072100 ¹	10%	
				12072900 ²	20%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
140420	- Linters de coton	4,5%		14042000	3%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
151221	- Huile de coton et ses fractions -- Huile brute, même dépourvue de gossypol	27%, 0,77 THB/l		15122100	27% ou 0,75 THB/l la valeur la plus élevée étant celle retenue	
151229	-- Autres					
1512291	--- Comestible	27%, 5 THB/l		15122910 ³	27% ou 0,75 THB/l la valeur la plus élevée étant celle retenue	
1512299	--- Autres	27%, 0,77 THB/l		15122990	27% ou 5,00 THB/l la valeur la plus élevée étant celle retenue	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
152110	- Cires végétales	27%, 1,26 THB/kg		15211000	5% ou 0,25 THB/kg la valeur la plus élevée étant celle retenue	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
230610	- De graines de coton	9%		23061000	9%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
293624	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés -- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	30%		29362400	0%	
293628	-- Vitamine E et ses dérivés	30%		29362800	0%	

1 De semence.

2 Autres.

3 Fractions d'huile de coton non raffinée.

Türkiye

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés: - Graines de coton					
1207201000	-- Destinées à l'ensemencement	23,4%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	120721000 000	4%	4%
1207209000	-- Autres	23,4%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	120729000 000	10%	10%
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
1404200000	- Linters de coton	5%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	140420000 000	0%	0%
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1512211000	- Huile de coton et ses fractions --- Destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	19,5%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	151221100 000	10%	10%

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1512219000	--- Autres	31,2%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	151221900000	31,2%	31,2%
1512291000	--- Destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	19,5%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	151229100000	19,5%	19,5%
1512299000	--- Autres	31,2%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	151229900000	31,2%	31,2%
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.					
1521100010	-- Cires végétales, brutes	9%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	152110001000	0%	0%

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2021)		
Ligne tarifaire (SH 2007)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1521100090	-- Autres	10,6%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	152110009000	0%	0%
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
2306100000	- De graines de coton	13,5%	- Part municipale: 15% des droits de douane, - Redevance pour les infrastructures de transport: 3% (transport routier, transport ferroviaire ou transport aérien) ou 4% (transport maritime) du total de la valeur c.a.f., droits de douane et autres impositions susmentionnés.	230610000000	0%	0%
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques: - Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
2936240000	-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	5%		29362400000	0%	0%
2936280000	-- Vitamine E et ses dérivés	5%		29362800000	0%	0%

1 De semence.
2 Autres.

Viet Nam

DROITS CONSOLIDÉS				DROITS APPLIQUÉS (année 2020)		
Ligne tarifaire (SH 2012)	Désignation	Droit consolidé	Autres droits et impositions	Ligne tarifaire (SH 2017)	NPF	Droit préférentiel pour les PMA
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:					
12072000	- Graines de coton					
12072100	-- De semence	5%		120721000	5%	
12072900	-- Autres	5%		1207290000	5%	
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:					
14042000	- Linters de coton	5%		1404200000	5%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
	- Huile de coton et ses fractions					
15122100	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	10%		1512210000	5%	
15122910	--- Huile raffinée	25%		1512291000	5%	
15122920	--- Fractions d'huile de coton non raffinée	10%				
15122990	--- Autres	25%		1512299000	25%	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés:					
15211000	- Cires végétales	5%		1521100000	5%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05.					
23061000	- De graines de coton	5%		2306100000	0%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques:					
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés					
29362400	-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0%		2936240000	0%	
29362800	-- Vitamine E et ses dérivés	0%		2936280000	0%	

2 CLAUSE DE SAUVEGARDE SPÉCIALE

2.1. La présente section donne des renseignements sur la clause de sauvegarde spéciale (SGS) inscrite pour les produits dérivés du coton pertinents et sur son utilisation par les Membres. Elle utilise la même méthodologie et la même présentation que celles utilisées dans la partie 3.2 du document TN/AG/GEN/34/Rev.17-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17.

2.2. Sur les 33 Membres visés par cette partie consacrée à l'accès aux marchés, 7 ont inscrit une SGS pour les produits dérivés du coton pertinents: Afrique du Sud, Colombie, Islande, Maroc, Mexique, Norvège et Suisse-Liechtenstein.

2.1 Dispositions concernant la SGS inscrites pour les produits dérivés du coton pertinents

Membre	Ligne tarifaire
Afrique du Sud	15120000
	23060000
Colombie	1207
	1512
	2306
Islande	12072000
	14042000
	15122100
	15122900
	15211000
	23061000
Maroc	1207209000
	1512210090
	15122910
	1512299110
	1512299910
Mexique	23061000
	15122101
	15122999
	15211001
Norvège	12072000
	15122100
	15122910
	15122990
	23061000
Suisse-Liechtenstein	Ex 12072000
	Ex 15122100
	Ex 15122900
	Ex 23061000

2.3. Sur la base des notifications selon les tableaux MA:3 et MA:4 distribuées jusqu'au 3 octobre 2022, aucun de ces sept Membres n'a notifié de niveaux de déclenchement pour la SGS fondée sur le volume ou sur les prix concernant les produits dérivés du coton pertinents.

2.4. Sur la base des notifications selon le tableau MA:5 distribuées jusqu'au 3 octobre 2022, aucun de ces sept Membres n'a invoqué de mesure SGS fondée sur le volume ou sur les prix pour les produits dérivés du coton pertinents.

3 CONTINGENTS TARIFAIRES

3.1. Sur les 33 Membres visés par la partie consacrée à l'accès aux marchés de la présente note d'information, seuls l'Afrique du Sud, la Colombie, l'Islande, le Maroc et la Norvège ont inscrit des contingents tarifaires⁶ pour les produits dérivés du coton pertinents.

3.2. La présente section est organisée de la même manière que la partie 3.3 du document TN/AG/GEN/34/Rev.17-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17: la sous-section 3.1 donne des renseignements sur les engagements en matière de contingents tarifaires pour les produits dérivés du coton pertinents tels qu'ils figurent dans les listes de ces cinq Membres; la sous-section 3.2 présente les méthodes d'administration des contingents tarifaires les plus récentes notifiées par ces

⁶ Également désignés en anglais par le signe "TRQ".

cinq Membres jusqu'au 3 octobre 2022 selon le tableau MA:1; et la sous-section 3.3 indique, pour chacun de ces cinq Membres, le volume du contingent tarifaire et les importations dans le cadre du contingent notifiés jusqu'au 3 octobre 2022 selon le tableau MA:2, ainsi que les taux d'utilisation correspondants, comme suite à la demande formulée au cours de la troisième discussion spécifique. Toutes ces sous-sections utilisent la même méthodologie que celle utilisée dans les sous-sections correspondantes de la partie 3.3 du document TN/AG/GEN/34/Rev.17–TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.17.

3.1 Engagements en matière de contingents tarifaires pour les produits dérivés du coton pertinents

Afrique du Sud

TQID	Produit	Lignes(s) tarifaire(s)	Unité	Contingent initial	Contingent final	Taux de droit contingentaire ¹
ZAFQ039	Huiles végétales	1507, 1508, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515	Tonne métrique	61 083	61 083	1 512 (12,2%)
ZAFQ051	Tourteaux	2304, 2305, 2306	Tonne métrique	120 667	120 667	2 306 (6,6%)

1 Le taux de droit contingentaire est indiqué uniquement pour les lignes tarifaires correspondant aux produits dérivés du coton pertinents.

Colombie

TQID	Produit	Lignes(s) tarifaire(s)	Unité	Contingent initial	Contingent final	Taux de droit contingentaire
COLQ028	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés	1207	Tonne métrique	35	35	142%
COLQ038	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	1512	Tonne métrique	1 703	1 703	169%
COLQ052	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23.04 ou 23.05	2306	Tonne métrique	59	59	130%
COLQ065	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés	1207	Tonne métrique	35 558	59 593	80%

Islande

TQID	Produit	Ligne(s) tarifaire(s)	Unité	Contingent initial	Contingent final	Taux de droit contingentaire ¹
ISLQ047	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	15121101, 15121109, 15121901, 15121909, 15122901, 15122909,	Tonne métrique	156,9	156,9	15122901 et 15122909 (7%)
ISLQ056	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés	15211000, 15219000	Tonne métrique	0,6	0,6	15211000 (0%)

1 Le taux de droit contingentaire est indiqué uniquement pour les lignes tarifaires correspondant aux produits dérivés du coton pertinents.

Maroc

TQID	Produit	Lignes(s) tarifaire(s)	Unité	Contingent initial	Contingent final	Taux de droit contingentaire
MARQ014	Graine de coton	1207	Millier de tonnes métriques	0	0	127%
MARQ015	Huile	1507, 1508, 1509, 1510, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518	Millier de tonnes métriques	196,11	196,11	215%
MARQ018	Tourteau de coton	230610	Millier de tonnes métriques	0,2	0,4	55%

Norvège

TQID	Produit	Lignes(s) tarifaire(s)	Unité	Contingent initial	Contingent final	Taux de droit contingentaire ¹
NORQ222	Aliments protéiques pour animaux	12010010, 12021010, 12022010, 12030010, 12040010, 12060010, 12071010, 12072010, 12073010, 12074010, 12075010, 12076010, 12079110, 12079910, 12081010, 12089010, 12121010, 12122010, 12123000, 12129110, 12129910, 12129990, 15020011, 15041011, 15042011, 15043011, 15060011, 15071010, 15079010, 15081010, 15089010, 15091010, 15099010, 15100010, 15111010, 15119011, 15121110, 15121910, 15122110, 15122911, 15131110, 15131911, 15132110, 15132911, 15141110, 15141910, 15149110, 15149910, 15151110, 15151910, 15152110, 15152910, 15153010, 15154010, 15155011, 15159011, 15161011, 15162011, 15171010, 15179011, 15180011, 15200010, 15220011, 23012010, 23022010, 23025010, 23031010, 23032010, 23033010, 23040010, 23050010, 23061010, 23062010, 23063010, 23064110, 23064910, 23065010, 23066010, 23067010, 23069010, 23070010, 23080000, 38231110, 38231210, 38231310, 38231910, 38237010	Tonne métrique	162,235	162,235	12072010 (3,41 NOK/kg ou 268% la valeur la plus élevée étant celle retenue); 15122110 et 15122911 (4,88 NOK/kg ou 176% la valeur la plus élevée étant celle retenue); 23061010 (2,34 NOK/kg ou 183% la valeur la plus élevée étant celle retenue);

1 Le taux de droit contingentaire est indiqué uniquement pour les lignes tarifaires correspondant aux produits dérivés du coton pertinents.

3.2 Méthode d'administration des contingents tarifaires la plus récente notifiée pour les produits dérivés du coton pertinents

Afrique du Sud

ZAFQ039 (année civile 1995)

G/AG/N/ZAF/1/Rev.1

Description de l'arrangement à l'importation applicable

Le taux de droit appliqué est inférieur au taux de droit applicable au contingent initial. En conséquence, aucun arrangement n'est requis à ce stade

ZAFQ051 (année civile 1995)

G/AG/N/ZAF/1/Rev.1

Description de l'arrangement à l'importation applicable

- A) Attributions aux pays: contingent global.
 B) Attribution aux importateurs: i) le Département de l'agriculture attribuera et délivrera les permis chaque trimestre; ii) les permis seront attribués aux importateurs traditionnels de tourteaux; iii) les permis seront délivrés au *pro rata*; iv) les permis auront une durée de validité de trois mois.

Colombie

COLQ028, COLQ038, COLQ052 et COLQ065 (année civile 2005)

G/AG/N/COL/35

Description de l'arrangement à l'importation applicable

Il n'y a pas de contingent administré

Islande

ISLQ047 et ISLQ056 (1^{er} juillet-30 juin)

G/AG/N/ISL/1

Description de l'arrangement à l'importation applicable

Les produits ne sont pas soumis à contingent Les taux de droits appliqués sont égaux ou inférieurs aux taux contingentaires correspondants

Maroc

MARQ014 (année civile 1995)

G/AG/N/MAR/1

Description de l'arrangement à l'importation applicable

- a) Attribution de contingents aux pays fournisseurs: contingent global
 b) Attribution aux importateurs: aucune licence n'est requise, l'attribution se fait dans l'ordre de présentation des demandes
 c) Autres arrangements en matière d'accès: sans objet
 d) Autres renseignements: sans objet

MARQ015 (année civile 1995)**G/AG/N/MAR/1****Description de l'arrangement à l'importation applicable**

- a) Attribution de contingents aux pays fournisseurs: contingent global
- b) Attribution aux importateurs: aucune licence n'est requise, l'attribution se fait dans l'ordre de présentation des demandes
- c) Autres arrangements en matière d'accès: sans objet
- d) Autres renseignements: sans objet

MARQ018 (année civile 1995)**G/AG/N/MAR/1****Description de l'arrangement à l'importation applicable**

- a) Attribution de contingents aux pays fournisseurs: contingent global
- b) Attribution aux importateurs: aucune licence n'est requise, l'attribution se fait dans l'ordre de présentation des demandes
- c) Autres arrangements en matière d'accès: sans objet
- d) Autres renseignements: sans objet

Norvège**NORQ222 (année civile)****G/AG/N/NOR/1/Add.1****Description de l'arrangement à l'importation applicable**

Régime uniquement tarifaire.

3.3 Volumes des contingents tarifaires et importations dans les limites du contingent pour les produits dérivés du coton pertinents⁷

Afrique du Sud

ZAFQ039 (tonnes métriques)¹

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Volume du contingent tarifaire	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083
Importations dans le cadre du contingent	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume du contingent tarifaire	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083
Importations dans le cadre du contingent	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083	61 083
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2017	2018	2019	2020
Volume du contingent tarifaire	61 083	61 083	61 083	61 083
Importations dans le cadre du contingent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux d'utilisation (%)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ZAFQ051 (tonnes métriques)¹

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Volume du contingent tarifaire	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667
Importations dans le cadre du contingent	301 308	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume du contingent tarifaire	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667
Importations dans le cadre du contingent	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667	120 667
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

⁷ La Norvège ne figure pas dans la liste. On ne dispose pas de données concernant les importations réalisées dans le cadre du contingent NORQ222, car il est appliqué un régime exclusivement tarifaire.

Afrique du Sud (suite)

ZAFQ051 (tonnes métriques)¹

	2017	2018	2019	2020
Volume du contingent tarifaire	120 667	120 667	120 667	120 667
Importations dans le cadre du contingent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux d'utilisation (%)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

1 L'Afrique du Sud a noté dans ses notifications sous la forme du tableau MA:2 de 2017, 2018, 2019 et 2020 que les contingents ZAFQ039 et ZAFQ051 n'étaient pas ouverts, car le droit NPF appliqué était inférieur au taux contingentaire.

Colombie^{1,2}

COLQ038 (tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume du contingent tarifaire	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703
Importations dans le cadre du contingent	23 907	27 119	31 117	32 243	18 116	33 186	33 403	28 385	34 836	40 911	37 990	36 302
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume du contingent tarifaire	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703
Importations dans le cadre du contingent	43 894	37 768	32 187	41 899	40 301	46 187	40 132	48 306	34 697	28 147	28 681	36 052	34 105
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	n.d.								

COLQ052 (tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume du contingent tarifaire	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59
Importations dans le cadre du contingent	217	544	6 551	10 230	24 262	47 669	40 469	37 683	39 620	29 255	34 160	58 615
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume du contingent tarifaire	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59
Importations dans le cadre du contingent	65 241	51 664	97 288	58 976	54 714	68 841	60 050	99 829	6 264	13 119	6 782	5 218	349
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Colombie (suite)

COLQ065 (tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume du contingent tarifaire	35 558	37 997	40 400	43 650	46 275	48 946	51 616	54 287	56 957	59 628	59 628	59 628
Importations dans le cadre du contingent	754	3 356	2 911	4 350	1 047	1 258	660	743	1 090	1 810	654	1 216
Taux d'utilisation (%)	2	9	7	10	2	3	1	1	2	3	1	2

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume du contingent tarifaire	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628	59 628
Importations dans le cadre du contingent	1 148	1 937	967	1 001	1 589	1 541	1 115	1 552	1 516	1 846	1 170	1 524	1 419
Taux d'utilisation (%)	2	3	2	2	n.d.								

1 Les données relatives aux importations réalisées dans le cadre du contingent COLQ065 couvrent les importations réalisées dans le cadre du contingent COLQ028

2 La Colombie a noté ce qui suit dans ses notifications sous la forme du tableau MA:2 pour 2011 à 2019: La Colombie a noté ce qui suit dans ses notifications sous la forme du tableau MA:2 pour 2011 à 2018: "Les contingents tarifaires consolidés de la Colombie n'ont pas été appliqués au cours de la période considérée, car le tarif intracontingent consolidé est supérieur au tarif NPF appliqué." Les données relatives aux "Importations dans les limites du contingent" pour 2011 à 2019 correspondent aux importations totales indiquées par la Colombie dans les notifications pertinentes sous la forme du tableau MA:2. Les taux d'utilisation ne sont pas applicables dans ces cas.

Islande¹

ISLQ047 (tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Volume du contingent tarifaire	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9
Importations dans le cadre du contingent	88,2	75,3	55,1	93,9	64,8	120,1	98,7	191,9	184,6	281,9	254,3	270,1	301,5
Taux d'utilisation (%)	56	48	35	60	41	77	63	100	100	100	100	100	100

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume du contingent tarifaire	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9	156,9
Importations dans le cadre du contingent	322,8	334,3	330,2	383,8	443	530,1	546,1	595,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ISLQ056 (tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Volume du contingent tarifaire	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Importations dans le cadre du contingent	0,2	3,9	2,4	1,5	0,8	3,4	0,8	0,7	1,0	4,5	3,3	4,8	4,5
Taux d'utilisation (%)	33	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume du contingent tarifaire	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Importations dans le cadre du contingent	4,2	5,6	5,9	7,7	6,0	6,8	5,1	5,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

1 Dans ses notifications sous la forme du tableau MA:2 pour 2016 à 2021, l'Islande a indiqué que les produits visés par les contingents ISLQ047 et ISLQ056 "[n'étaient] sont pas soumis à des restrictions contingentaires à l'importation, mais seulement à des taux de droit égaux ou inférieurs aux taux contingentaires correspondants".

Maroc¹

MARQ015 (milliers de tonnes métriques)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume du contingent tarifaire	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11
Importations dans le cadre du contingent	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume du contingent tarifaire	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11
Importations dans le cadre du contingent	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	196,11	462,438	533,735	537,359	574,59	645,02	667,83	694
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

MARQ019 (milliers de tonnes métriques)²

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Volume du contingent tarifaire	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6
Importations dans le cadre du contingent	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6
Taux d'utilisation (%)	100	90	91	100	100	100	100	100	100	100	100	100

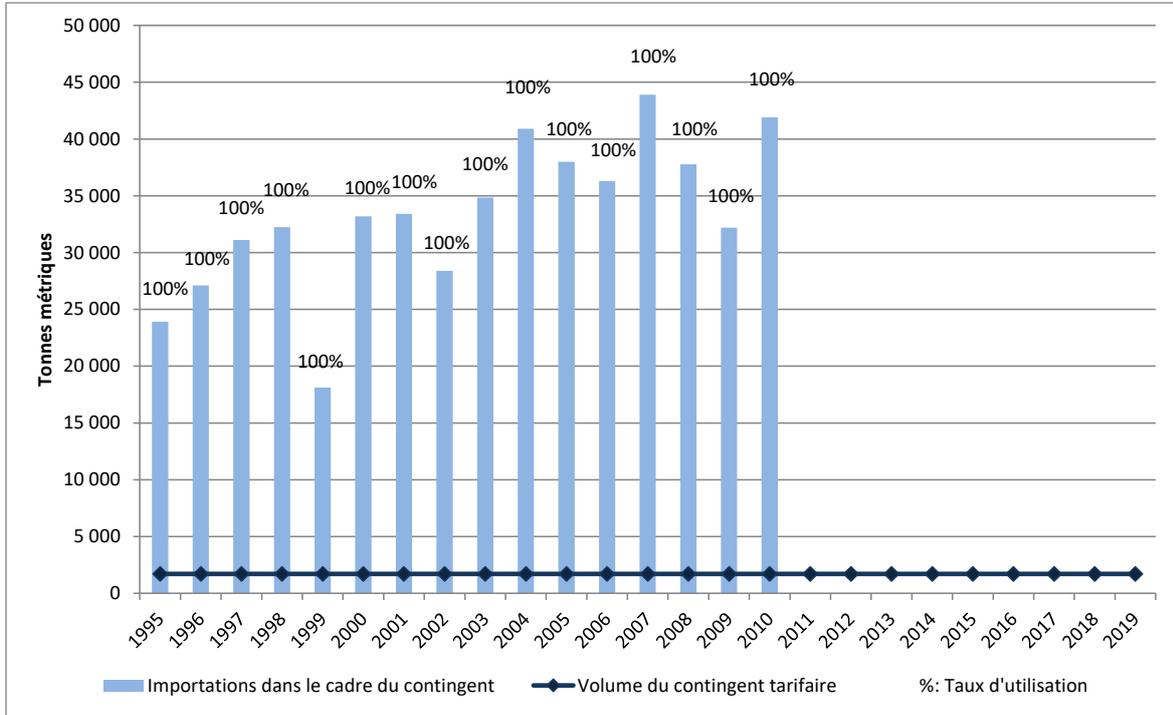
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume du contingent tarifaire	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Importations dans le cadre du contingent	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	200,238	321,874	285,715	312,44	377,73	382,54	466,75
Taux d'utilisation (%)	100	100	100	100	100	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

- 1 Le niveau quantitatif du contingent MARQ014 inscrit dans la liste est nul; ce contingent n'a donc pas été utilisé. Dans ses notifications sous la forme du tableau MA:2 pour les années 2013 à 2019, le Maroc a indiqué ceci: "Le Maroc a appliqué des droits de douane NPF inférieurs aux droits contingentaires consolidés sur les importations des blés, d'orge, de maïs, de riz, de sorgho, de graines de soja, de graines de colza, des huiles, du sucre et des tourteaux. Les contingents tarifaires concernant ces produits ne sont pas actifs." Les données relatives aux "Importations dans les limites du contingent" pour 2013 à 2019 correspondent aux importations totales indiquées par le Maroc dans les notifications pertinentes sous la forme du tableau MA:2. Les taux d'utilisation ne sont pas applicables dans ces cas.
- 2 Les données relatives aux importations réalisées dans le cadre du contingent MARQ019 (Tourteau de tournesol) couvrent les importations réalisées dans le cadre des contingents MARQ017 (Tourteau de colza) et MARQ018 (Tourteau de coton).

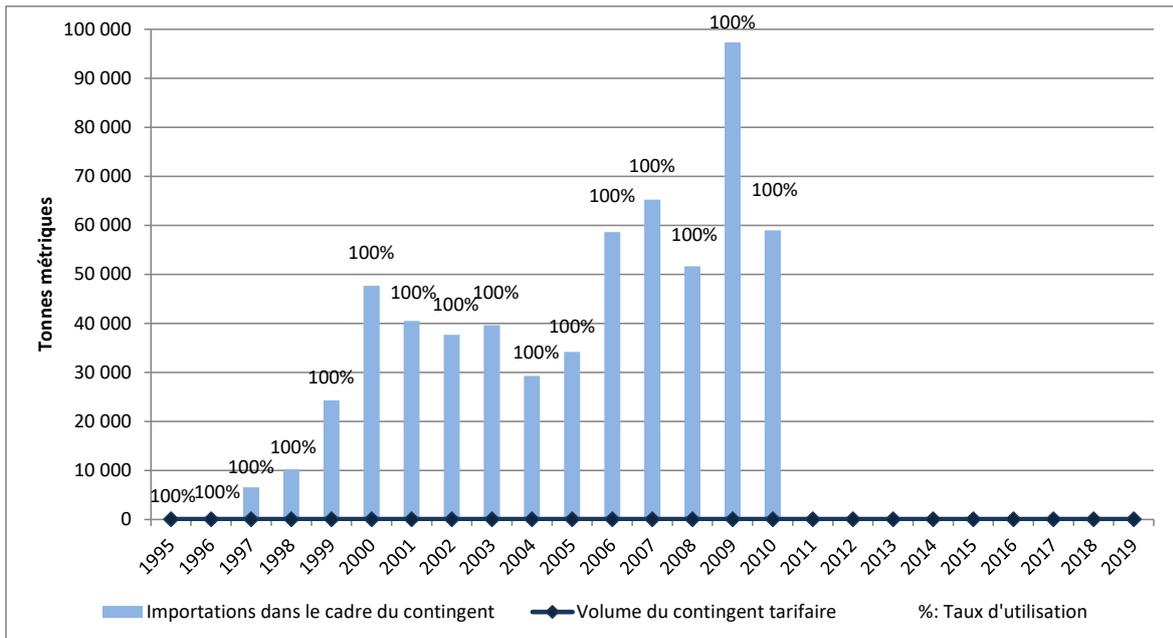
3.3. Sur la base des renseignements présentés dans la section 3.3 ci-dessus, les graphiques ci-après indiquent, par Membre et par année, les importations dans les limites du contingent qui ont été notifiées, ainsi que les taux d'utilisation correspondants, par rapport au volume de chaque contingent inscrit dans les Listes.

Graphiques sur les importations dans les limites du contingent qui ont été notifiées, par rapport au volume inscrit dans les Listes

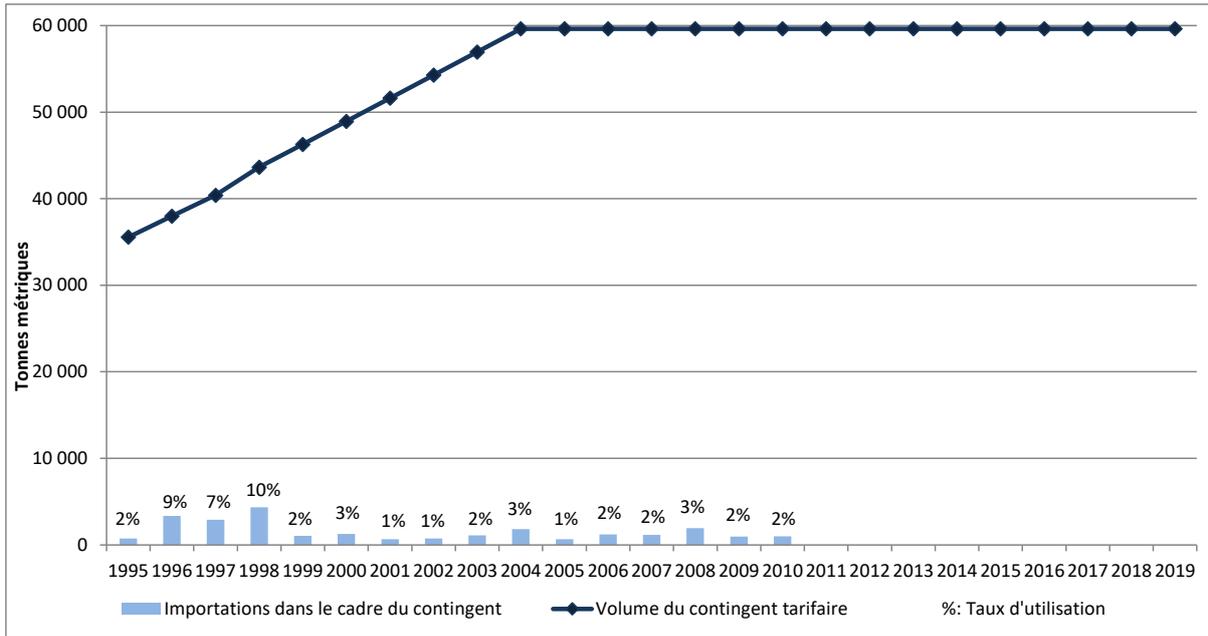
Graphique 3.1: Colombie (COLQ038)



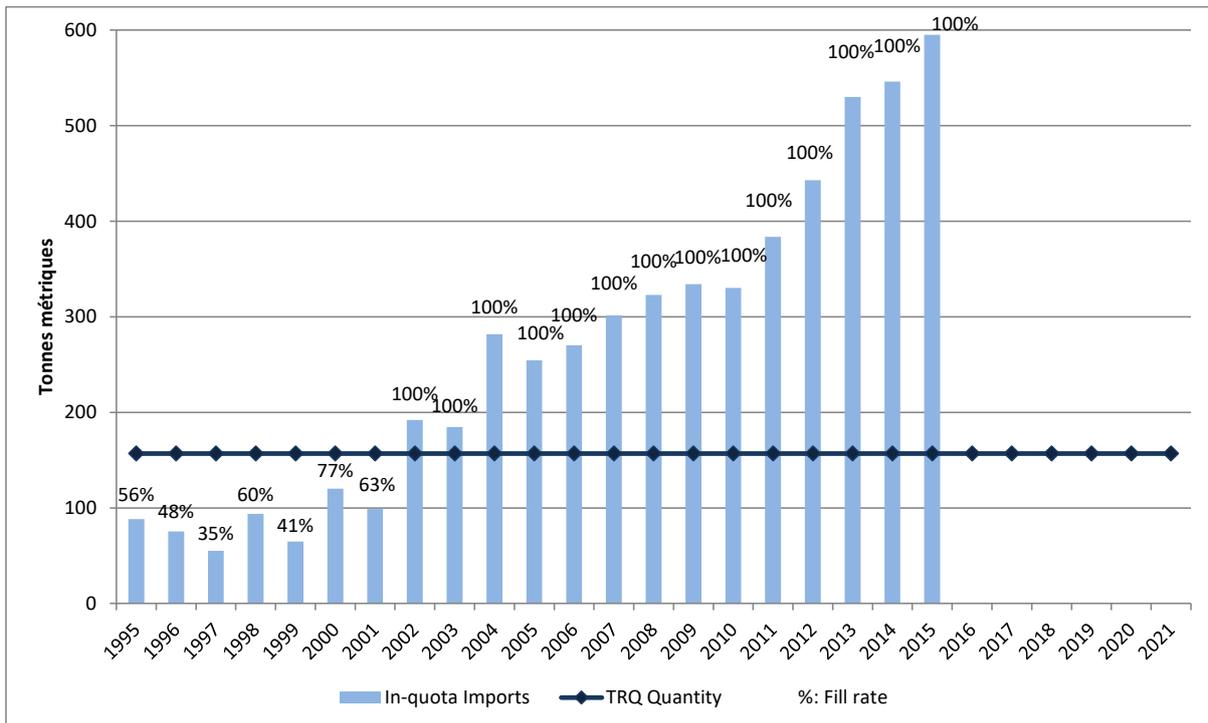
Graphique 3.2: Colombie (COLQ052)



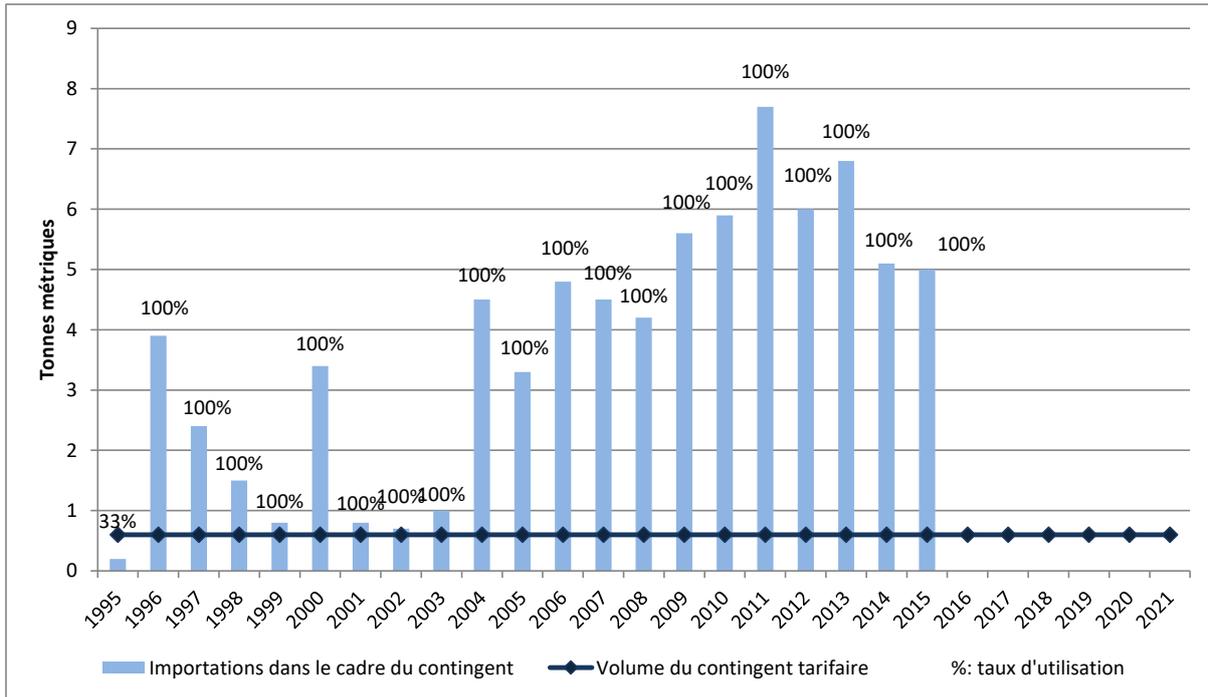
Graphique 3.3: Colombie (COLQ065)



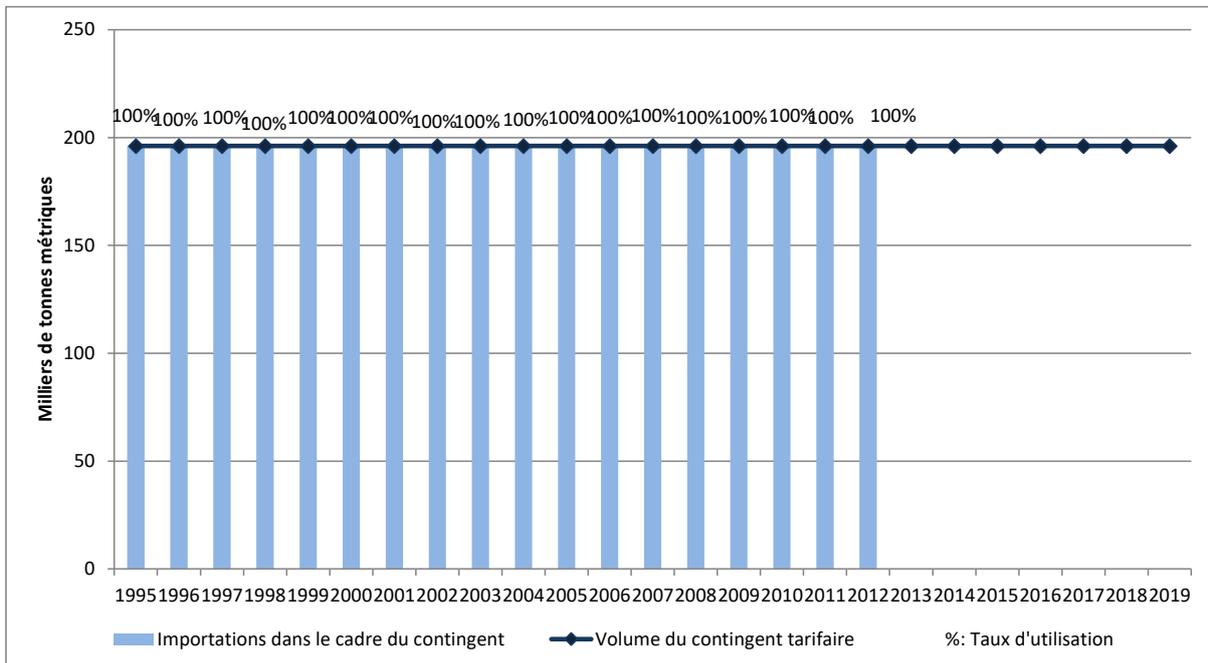
Graphique 3.4: Islande (ISLQ047)



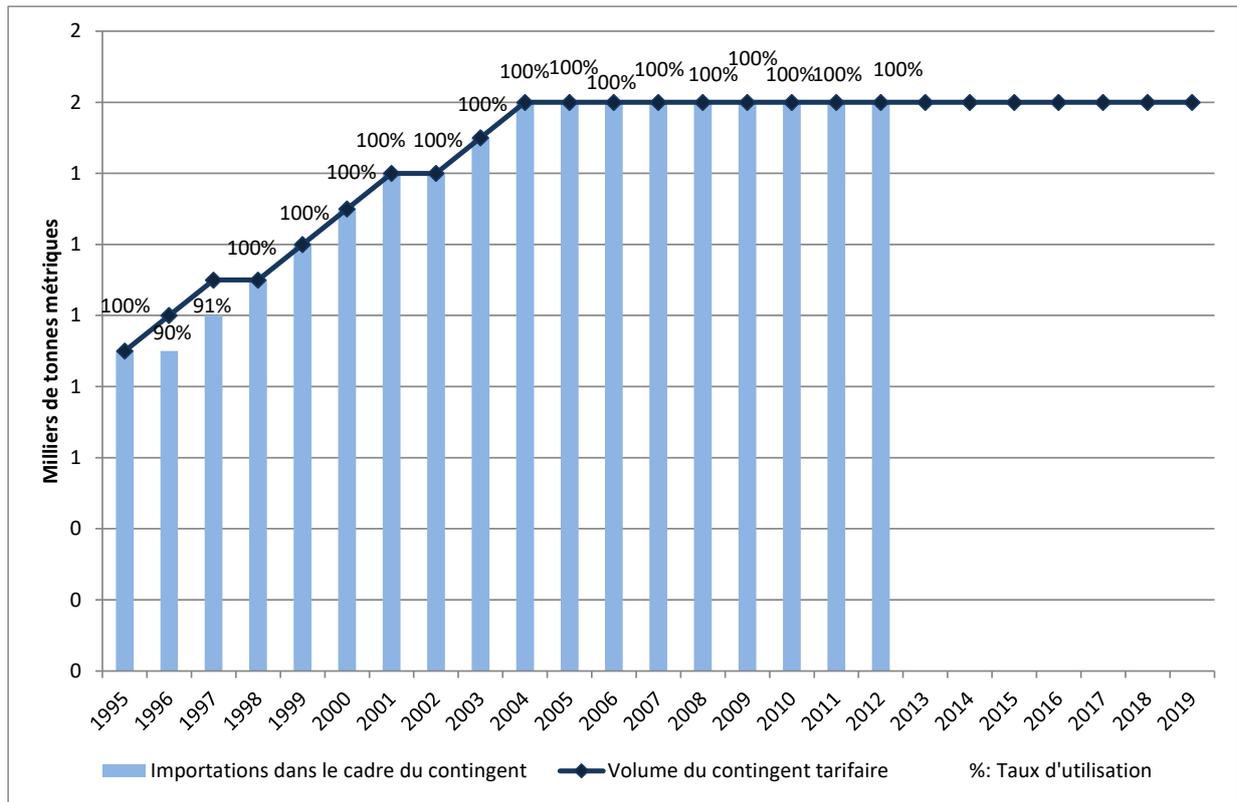
Graphique 3.5: Islande (ISLQ056)



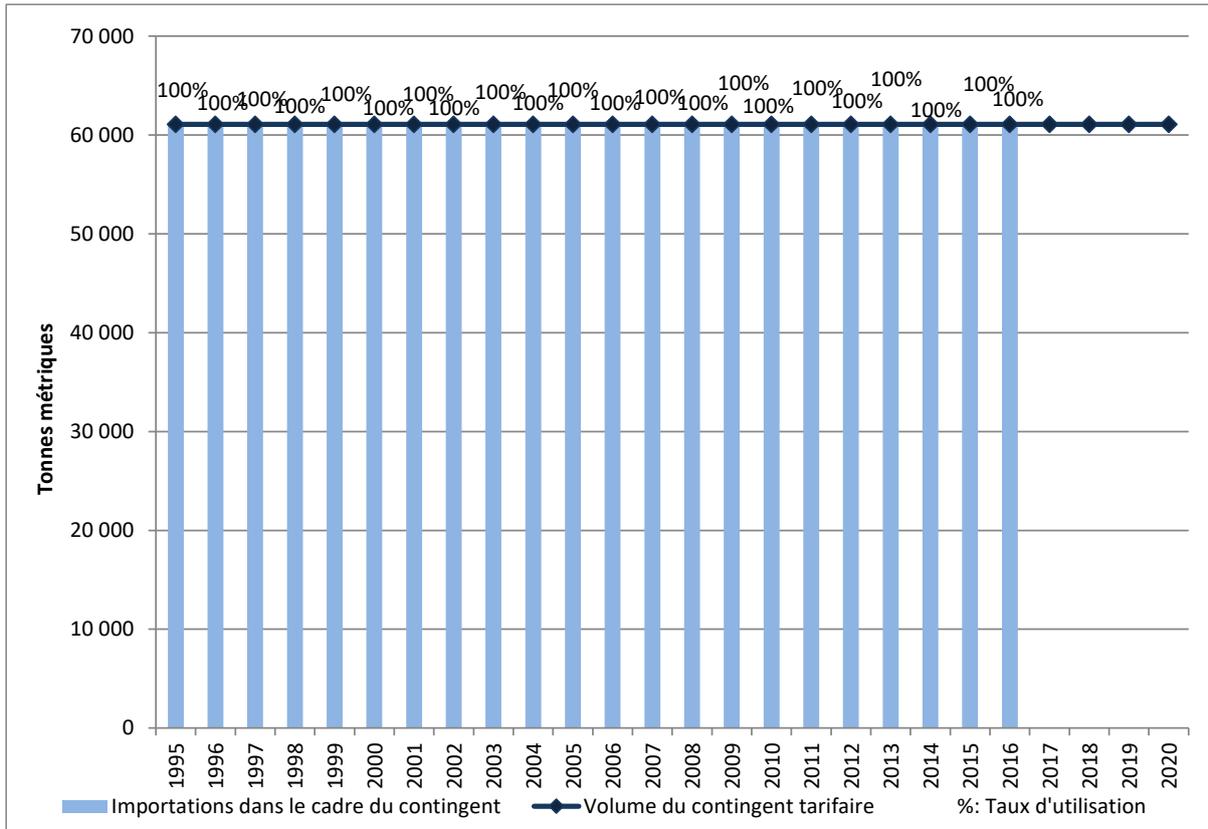
Graphique 3.6: Maroc (MARQ015)



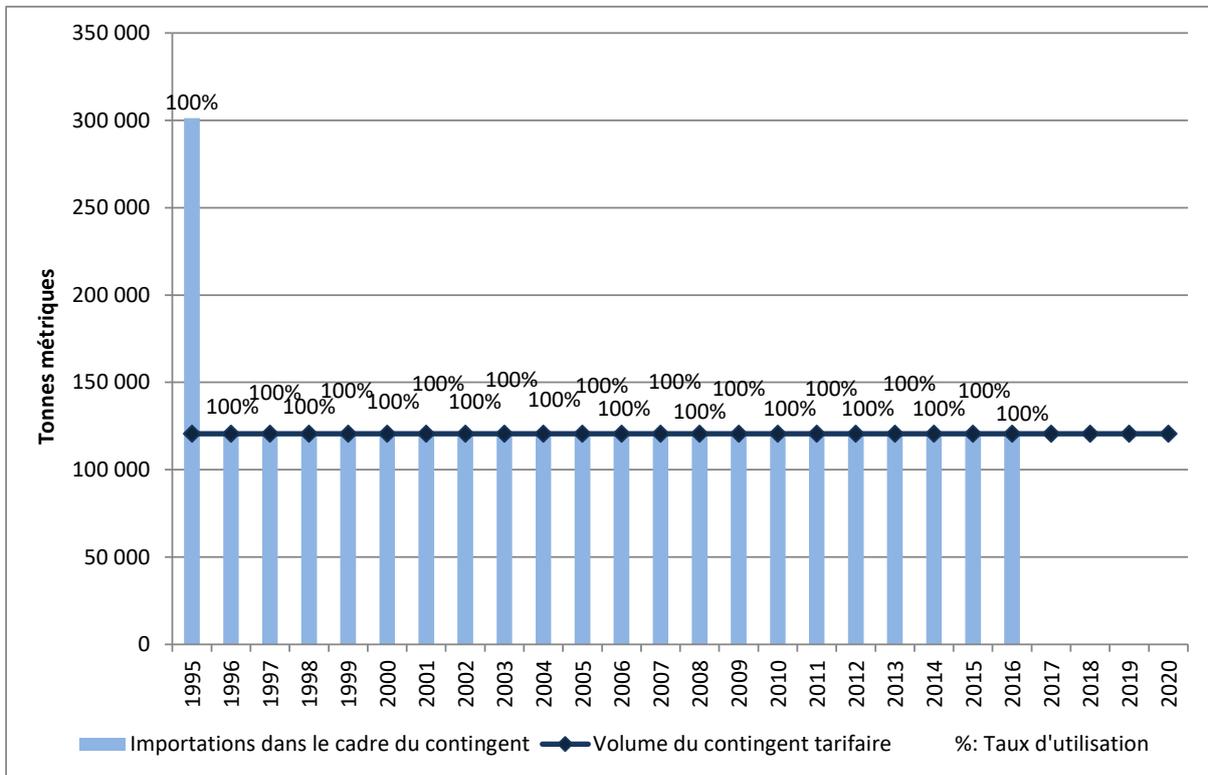
Graphique 3.7: Maroc (MARQ019)



Graphique 3.8: Afrique du Sud (ZAFQ039)



Graphique 3.9: Afrique du Sud (ZAFQ051)



4 AUTRES MESURES NON TARIFAIRES

4.1. La présente section contient des renseignements sur les autres mesures non tarifaires applicables aux produits dérivés du coton pertinents. Ces renseignements sont indiqués en utilisant la même méthodologie et la même présentation que celles utilisées dans la partie 3.4 du document TN/AG/GEN/34/Rev.16-TN/AG/SCC/GEN/13/Rev.16.

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.05, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1102
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1101
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.07)	G/SPS/N/JPN/1103
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.07)	G/SPS/N/JPN/1096

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12); Graisses et huiles animales ou végétales (SH 15.01, 15.02, 15.06, 15.12 et 15.14)	G/SPS/N/JPN/1099
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1097
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/1098
Japon	Tous les Membres	SPS	09/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1100

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Brésil	Tous les Membres	OTC	12/08/2022	01/09/2022	Décision (Resolution) RDC n° 726 du 1er juillet 2022	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs (chapitre 14 du SH); préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes (chapitre 20 du SH)	G/TBT/N/BRA/1424
Japon	Tous les Membres	SPS	25/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1074
Japon	Tous les Membres	SPS	25/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1067
Japon	Tous les Membres	SPS	25/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1071
Japon	Tous les Membres	SPS	25/07/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/1073
Suisse	Tous les Membres	OTC	28/06/2022	01/09/2022	Projet de modification des annexes 2, 3, 4 et 7 de l'Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses - Ordonnance sur les produits chimiques;	... Produits chimiques organiques (chapitre 29 du SH); ...	G/TBT/N/CHE/272

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Kenya	Tous les Membres	OTC	25/05/2022		DEAS 889:2022 Arachides décortiquées destinées à l'extraction d'huile - Spécifications	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés (SH 1207); Graines oléagineuses (ICS 67.200.20)	G/TBT/N/KEN/1263
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1028
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.04, 12.05 et 12.07)...	G/SPS/N/JPN/1031
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12 ...	G/SPS/N/JPN/1034
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1027
Japon	Tous les Membres	SPS	23/05/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/1025

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Pérou	Tous les Membres	OTC	10/05/2022	10/11/2022	Projet de document technique "Système de classification des aliments transformés industriellement". Le projet de document technique établit un système de classification pour la codification des aliments transformés industriellement, ainsi que pour la désignation des lignes de production, à appliquer par les personnes physiques ou morales qui demandent l'enregistrement sanitaire d'aliments destinés à la consommation humaine, ainsi que pour la validation technique officielle du plan HACCP ou la certification des principes généraux d'hygiène du Codex Alimentarius.	... Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (SH 1512);	G/TBT/N/PER/142
Brésil	Tous les Membres	OTC	11/04/2022	02/05/2022	Décision (Resolution) RDC no 655 du 24 mars 2022 (contient des dispositions relatives aux rappels de produits alimentaires et à leur communication à l'ANVISA et aux consommateurs);	SH 16-24 – Denrées alimentaires	G/TBT/N/BRA/1334
Brésil	Tous les Membres	OTC	05/04/2022	01/04/2022	Décision (Resolution) RDC n° 623 du 9 mars 2022 (contient des dispositions relatives aux limites de tolérance pour les matières étrangères dans les aliments, aux principes généraux de leur détermination et aux méthodes d'analyse permettant d'évaluer la conformité)	SH 16-23 – Denrées alimentaires	G/TBT/N/BRA/1323
États-Unis	Tous les Membres	SPS	07/02/2022		Nitrapyrine. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	Graines de coton du sous-groupe 20C; sous-produits de l'égrenage du coton; farine de coton; riz en grains.	G/SPS/N/USA/3306
États-Unis	Tous les Membres	SPS	15/02/2022		Fludioxonil. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... graines de coton du sous-groupe 20C ...	G/SPS/N/USA/3309
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/890
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.07 et 12.10) ...	G/SPS/N/JPN/889

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/887
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.02 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/884
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/883

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Union européenne	Chine; Brésil; Corée, République de; États-Unis d'Amérique; Mexique; Türkiye; Inde; Malaisie; Viet Nam; Argentine; Égypte; Pakistan; Sri Lanka; Maroc; République dominicaine; Bolivie, État plurinational de; Gambie; Sénégal; Honduras; Ouganda; Madagascar	SPS	14/01/2022		Règlement d'exécution (UE) 2021/2246 de la Commission du 15 décembre 2021 modifiant le Règlement d'exécution (UE) 2019/1793 relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, mettant en œuvre les Règlements (UE) 2017/625 et (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	Codes du SH: 1106, 1207, 1208, 1211, 1515, 2007, 2103, 2106, 2305, 2836, 12024, 12129, 13023, 20081, 100610, 100620, 100630, 190230, 200599, 200897, 200899, 253090, 391290, 0710, 0801, 0805, 0813, 070960, 07099, 0905, 0906, 0907, 0908, 0910, 08022, 08025, 081090, 09042, 09093, 08071	G/SPS/N/EU/538
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/949
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/950
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/951

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/952
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.02, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/953
Japon	Tous les Membres	SPS	14/03/2022		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc. au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH 12.01, 12.07)	G/SPS/N/JPN/948
États-Unis	Tous les Membres	SPS	15/03/2021		Quizalofop-éthyle; Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	Brassica carinata, farine; Brassica carinata, graines; graines de coton du sous-groupe 20C; fruits à pépins du groupe 11-10; petits fruits de plantes grimpantes, à l'exception des kiwis, sous-groupe 13-07 F; fruits à noyaux, groupe 12-12; graines de monnyère; tournesol, sous-groupe 20B	G/SPS/N/USA/3234
Canada	Tous les Membres	SPS	08/07/2021		Limites maximales de résidus proposées: Dicamba (PMRL2021-20)	Le pesticide dicamba dans ou sur les graines de coton non délintées (Codes ICS: 65.020,	G/SPS/N/CAN/1400

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	20/07/2021		Fluxapyroxade. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	65.100, 67.040, 67.200) Graines de coton du sous-groupe 20C; Fruits à pépins du groupe 11-10; Grenade; Légumes-fruits du groupe 8-10	G/SPS/N/USA/3258
Brésil	Tous les Membres	OTC	26/03/2021		Décision (Résolution) RDC n° 483 du 19 mars 2021	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1154 G/TBT/N/BRA/1154/Add.1 G/TBT/N/BRA/1154/Add.2 G/TBT/N/BRA/1154/Add.3 G/TBT/N/BRA/1154/Add.4 G/TBT/N/BRA/1154/Add.5 G/TBT/N/BRA/1154/Add.6 G/TBT/N/BRA/1154/Add.7/ Corr.1
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... -Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/834
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... -Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.10) ...	G/SPS/N/JPN/835

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...-Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)-Graisses et huiles animales ou végétales (SH: 15.01, 15.02, 15.06 et 15.12)	G/SPS/N/JPN/838
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...-Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/839
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... -Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/836
Brésil	Tous les Membres	OTC	22/04/2021		Consultation publique n° 1035 du 8 avril 2021. Formulaire pour la présentation d'observations: https://pesquisa.avisa.gov.br/index.php/488434?lang=pt-BR	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1163

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Brésil	Tous les Membres	OTC	27/04/2021		Consultation publique n° 1043 du 8 avril 2021. Projet: http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/4859043/Minuta+de+CP.pdf/39d90f00-e9e7-4619-adbe-75ff38ec0cd6 Formulaire pour la présentation d'observations: https://pesquisa.anvisa.gov.br/index.php/447285?lang=pt-BR	Code(s) du SH: 2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006 (dispositifs médicaux)	G/TBT/N/BRA/1166 G/TBT/N/BRA/1166/Add. 1
Brésil	Tous les Membres	OTC	27/04/2021		Consultation publique n° 1042 du 8 avril 2021. Projet: http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/6254098/Minuta+1042.pdf/67d15531-b822-46ec-97a3-a3c936e69c12 Formulaire pour la présentation d'observations: https://pesquisa.anvisa.gov.br/index.php/934179?lang=pt-BR	Code(s) du SH: 2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006 (dispositifs médicaux)	G/TBT/N/BRA/1167
Brésil	Tous les Membres	OTC	27/04/2021		Consultation publique n° 1041 du 8 avril 2021. Projet: http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/6079684/Minuta+1041.pdf/cb915ffe-17d9-4bf6-b133-6e2b7f158469 Formulaire pour la présentation d'observations: https://pesquisa.anvisa.gov.br/index.php/158419?lang=pt-BR	Code(s) du SH: 2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006 (dispositifs médicaux)	G/TBT/N/BRA/1168 G/TBT/N/BRA/1168/Add. 1
Japon	Tous les Membres	SPS	26/05/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/844
Japon	Tous les Membres	SPS	26/05/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... -Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/843

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Fédération de Russie	Lettonie	SPS	25/06/2021		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/17439 du 21 juin 2021	Aliments pour animaux et additifs d'aliments pour animaux, y compris les aliments d'origine végétale ou contenant des produits chimiques ou microbiologiques de synthèse (SH: 0106, 0307, 0505, 0511, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1103, 1201, 1208, 1211, 1213, 1214, 1501, 1502, 1504, 1505, 1506, 1516, 1518, 2102, 2301, 2302, 2303, 2304, 2306, 2308, 2309)	G/SPS/N/RUS/230
Fédération de Russie	République tchèque	SPS	25/06/2021		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-YUSH-7/17140 du 17 juin 2021	Aliments pour animaux et additifs d'aliments pour animaux, y compris les aliments d'origine végétale ou contenant des produits chimiques ou microbiologiques de synthèse (SH: 0106, 0307, 0505, 0511, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1103, 1201, 1208, 1211, 1213, 1214, 1501, 1502, 1504, 1505, 1506, 1516, 1518, 2102, 2301, 2302, 2303,	G/SPS/N/RUS/228

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Fédération de Russie	Pologne	SPS	25/06/2021		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/17583 du 22 juin 2021	2304, 2306, 2308, 2309) Aliments pour animaux et additifs d'aliments pour animaux, y compris les aliments d'origine végétale ou contenant des produits chimiques ou microbiologiques de synthèse (SH: 0106, 0307, 0505, 0511, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1103, 1201, 1208, 1211, 1213, 1214, 1501, 1502, 1504, 1505, 1506, 1516, 1518, 2102, 2301, 2302, 2303, 2304, 2306, 2308, 2309)	G/SPS/N/RUS/229
Fédération de Russie	Estonie	SPS	28/06/2021		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-AK-7/15799 du 4 juin 2021	Aliments pour animaux et additifs d'aliments pour animaux, y compris les aliments d'origine végétale ou contenant des produits chimiques ou microbiologiques de synthèse (SH: 0106, 0307, 0505, 0511, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1103, 1201, 1208, 1211, 1213, 1214, 1501, 1502, 1504, 1505, 1506,	G/SPS/N/RUS/232

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Fédération de Russie	Lituanie	SPS	28/06/2021		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/14649 du 25 mai 2021	1516, 1518, 2102, 2301, 2302, 2303, 2304, 2306, 2308, 2309) Aliments pour animaux et additifs d'aliments pour animaux, y compris les aliments d'origine végétale ou contenant des produits chimiques ou microbiologiques de synthèse (SH: 0106, 0307, 0505, 0511, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1103, 1201, 1208, 1211, 1213, 1214, 1501, 1502, 1504, 1505, 1506, 1516, 1518, 2102, 2301, 2302, 2303, 2304, 2306, 2308, 2309)	G/SPS/N/RUS/231
Pérou	Tous les Membres	OTC	14/07/2021		Projet de Décret suprême portant modification du Règlement sur la surveillance et le contrôle sanitaire des produits alimentaires et des boissons, approuvé au moyen du Décret suprême n° 007-98-SA, et porte approbation des services fournis exclusivement par la Direction générale de l'hygiène du milieu et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires du Ministère de la santé), (27 pages, en espagnol)	Codification Désignation des produits: ...1512 Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées. ...	G/TBT/N/PER/133 G/TBT/N/PER/133/Add.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/856
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/862
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/861
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/860
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/858
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.02 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/857
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers	G/SPS/N/JPN/855

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
					en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	(SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	
Japon	Tous les Membres	SPS	02/09/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/871
Japon	Tous les Membres	SPS	02/09/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/866
Japon	Tous les Membres	SPS	02/09/2021		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/869
États-Unis	Tous les Membres	SPS	12/11/2020		Méfentrifluconazole. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Sous-produits de l'égrenage du coton; graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3209

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	19/10/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... -Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/784
Japon	Tous les Membres	SPS	19/10/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/787
Japon	Tous les Membres	SPS	19/10/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/788
Japon	Tous les Membres	SPS	06/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/790
Japon	Tous les Membres	SPS	06/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/791
Japon	Tous les Membres	SPS	06/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/792
Japon	Tous les Membres	SPS	06/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/794

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	20/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/803
Japon	Tous les Membres	SPS	20/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/801
Japon	Tous les Membres	SPS	20/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.10) ...	G/SPS/N/JPN/802
Japon	Tous les Membres	SPS	20/11/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/800
États-Unis	Tous les Membres	SPS	25/11/2020		Colorcon, Inc.; Dépôt de demande pour colorant	Code(s) du SH: 2936; Domaine 67 de l'ICS	G/SPS/N/USA/3214
Japon	Tous les Membres	SPS	10/12/2020		Révision des spécifications et des normes concernant les aliments et les additifs alimentaires, etc., au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture)	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/817
États-Unis	Tous les Membres	SPS	24/08/2020		Péthoxamide; limites maximales de résidus pour pesticide Règle finale	...Sous-produits de l'égrenage du coton; graines de coton non délintées; ...	G/SPS/N/USA/3195

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	17/09/2020		Tiafénacil; limites maximales de résidus pour pesticide Règle finale	...Graines de coton du sous-groupe 20C; raisin; graines de soja; blé en grains; sous-produits de l'égrenage du coton; ...	G/SPS/N/USA/3201
Brésil	Tous les Membres	OTC	09/04/2020		Projet de décision n° 805 du 27 mars 2020 Formulaire pour la présentation d'observations: http://formsus.datasus.gov.br/site/formulario.php?id_aplicacao=54824	Code(s) du SH: 2106, 29, 2936, 2937, 2941, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 340111, 340130, 3402, 340119, 340120, 330290, 9616, 9619	G/TBT/N/BRA/997
Fédération de Russie	Hongrie/ Monde	SPS	29/04/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-SA-7/10917 en date du 7 avril 2020	Volailles vivantes, œufs d'oiseaux, viandes et abats comestibles de volailles, machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux, couveuses et éleveuses pour l'aviculture Code(s) du SH: ... 2936...	G/SPS/N/RUS/188 G/SPS/N/RUS/188/Add.1
Fédération de Russie	Bulgarie	SPS	18/05/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/12061 en date du 17 avril 2020	Volailles vivantes, œufs d'oiseaux, viandes et abats comestibles de volailles, machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux, couveuses et	G/SPS/N/RUS/189

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
						éleveuses pour l'aviculture. Code(s) du SH: ... , 2936, ...	
Brésil	Tous les Membres	OTC	11/06/2020		Décision RDC n° 375 du 17 avril 2020	Code(s) du SH: Dispositifs médicaux (2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006)	G/TBT/N/BRA/1021
Brésil	Tous les Membres	OTC	11/06/2020		Décision RDC n° 378 du 28 avril 2020	Code(s) du SH: Dispositifs médicaux (2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006)	G/TBT/N/BRA/1017
Brésil	Tous les Membres	OTC	26/06/2020		Projet de décision n° 823 du 12 juin 2020	Code(s) du SH: Dispositifs médicaux (2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006)	G/TBT/N/BRA/1029
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/770
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/771
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/766
Brésil	Tous les Membres	OTC	06/08/2020		Décision RDC n° 403 du 21 juillet 2020	Code(s) du SH: Dispositifs médicaux (2936, 2937, 3001, 3002, 3003, 3004, 3006)	G/TBT/N/BRA/1059

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Brésil	Tous les Membres	OTC	02/09/2020		Projet de décision n° 876 du 23 juillet 2020	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1070
Brésil	Tous les Membres	OTC	02/09/2020		Projet d'instruction normative n° 877 du 23 juillet 2020	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1069

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Brésil	Tous les Membres	OTC	02/09/2020		Projet d'instruction normative n° 878 du 23 juillet 2020	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1068
Brésil	Tous les Membres	OTC	06/10/2020		Décision RDC n° 423 du 16 septembre 2020	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936); ...	G/TBT/N/BRA/1081

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	18/11/2019		Tébuconazole; limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	Légumes à feuilles du genre Brassica, du sous-groupe 4-16B, à l'exception du cresson; graines de coton, du sous-groupe 20C; fruits à pépins du groupe 11-10; petits fruits de plantes grimpantes, à l'exception des kiwis, du sous-groupe 13-07F; fruits à coque du groupe 14-12; pêches du sous-groupe 12-12B; prunes du sous-groupe 12-12C; tournesols du sous-groupe 20B; fruits de petite taille d'origine tropicale ou subtropicale à peau non comestible du sous-groupe 24A; cresson	G/SPS/N/USA/3134

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	17/12/2019		Fenpyroximate; limites maximales de résidus pour pesticide Règle finale	Bananes; doliques à œil noir, verts, écosés; fèves, vertes, écosées; baies d'arbuste du sous-groupe 13-07B; fruits de ronce du sous-groupe 13-07A; pois-chiches, verts, écosés; graines de coton du sous-groupe 20C; doliques, verts, écosés; doliques mongettes, verts, écosés; haricots ailés, à gousse comestible, verts, écosés; pois antaques, verts, écosés; légumes à feuilles à pétioles du sous-groupe 22B; haricots de Lima, verts, écosés; fruits à coque du groupe 14-12; niébé, vertes, écosées; fèves de soja, à gousse comestible, vertes, écosées; courges et concombres du sous-groupe 9B; haricots verts, écosés; pois de Mascate, verts, écosés	G/SPS/N/USA/3141

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	04/03/2020		Acétamipride; limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	Légumes-feuilles du genre Brassica, sous-groupe 4-16B; laitue-asperge, sous-groupe 13-07B; graines de coton, sous-groupe 20C; fenouil de Florence, feuilles fraîches et tiges; fruits à noyaux, groupe 12-12; chou-rave; légumes à feuilles à pétioles, sous-groupe 22B; légumes-feuilles, sous-groupe 4-16A; fruits à coque, groupe 14-12; colza, groupe 20A; fruits de taille moyenne à grande, d'origine tropicale ou subtropicale, à écorce lisse non comestible, sous-groupe 24N; Brassica à pomme et tige, groupe 5-16	G/SPS/N/USA/3151
Japon	Tous les Membres	SPS	21/11/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/696 G/SPS/N/JPN/696/Add.1
Japon	Tous les Membres	SPS	22/11/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/695 G/SPS/N/JPN/695/Add.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	23/11/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/693 G/SPS/N/JPN/693/Add.1
Japon	Tous les Membres	SPS	21/11/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	Viandes et abats comestibles (SH: 02.01, 02.02 et 02.06) - Lait et produits de la laiterie (SH: 04.01) - Produits d'origine animale (SH: 05.04) - Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires (SH: 07.01, 07.03, 07.04, 07.05, 07.06, 07.09, 07.10, 07.13 et 07.14) - Fruits comestibles; écorces d'agrumes (SH: 08.04, 08.05, 08.06, 08.08, 08.09, 08.10, 08.11 et 08.14) - Thé, maté et épices (SH: 09.02, 09.03, 09.04, 09.05, 09.06, 09.07, 09.08, 09.09 et 09.10) - Céréales (SH: 10.01) - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.02, 12.07	G/SPS/N/JPN/694 G/SPS/N/JPN/694/Add.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	06/12/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	et 12.12) - Graisses et huiles animales (SH: 15.02) ...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/704 G/SPS/N/JPN/704/Add.1
Japon	Tous les Membres	SPS	17/12/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/706
Japon	Tous les Membres	SPS	17/12/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.05, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/708
Japon	Tous les Membres	SPS	17/12/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/710
Japon	Tous les Membres	SPS	17/12/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/711

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Fédération de Russie	Tous les Membres	SPS	09/01/2020		Projet de décision du Collège de la Commission économique eurasiatique modifiant le règlement établissant des prescriptions vétérinaires (sanitaires et vétérinaires) communes pour les marchandises soumises à contrôle (surveillance) vétérinaire	Marchandises (produits) soumises à contrôle vétérinaire contenant des ingrédients d'origine animale et relevant des codes suivants de la nomenclature commune des produits aux fins du commerce extérieur de l'Union douanière. Code(s) du SH: 040900, 130190, 1502, 150300, 1504, 150500, 151800, 190220, 190420, 20, 2102, 2104, 2309, 2936, 30, 3002, 310100, 320300, 3302, 350400, 3507, 3808, 3824	G/SPS/N/RUS/175
Japon	Tous les Membres	SPS	20/01/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/719
Japon	Tous les Membres	SPS	20/01/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/718

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	20/01/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/717
Japon	Tous les Membres	SPS	20/01/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/713
Fédération de Russie	Pologne/ Monde	SPS	30/03/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/8093 en date du 17 mars 2020	Volailles vivantes, ovoproduits, viandes et abats comestibles de volailles, produits à base de viande de volaille, oisillons d'un jour, œufs de volaille destinés à l'incubation, œufs destinés à l'incubation (sauf les œufs de volaille), oiseaux vivants (sauf les volailles), aliments et additifs d'aliments pour oiseaux, matériel pour le soin, l'abattage et la découpe de volailles. Codes du SH: 0105; 0407, 0408; 0207; 0208, 0209,	G/SPS/N/RUS/183 G/SPS/N/RUS/183/Add.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
						0210, 0410 00 000 0,0504 00 000 0,0505,0511,1501, 1506 00 000 0, 1516 10, 1518 00, 1601 00, 1602, 1603 00, 1902 20, 1904 20, produits du chapitre 20, du code 2104, du code 2106, 4206 00 000 0, 0106; 508 10 000 0,0106,9705 00 0000; 9508 10 000 0,0106; 2102, 2309, 2936, 3504, 3507, 3808, 3824; 3923, 3926, 4415 4416 00 000 0, 4421, 7020 00, 7309 00, 7310, 7326, 7616, 8436 10 000 0, 8436 21 000 0, 8436 29 000 0, 8436 80 900 0, 8606 91 800 0, 8609 00, 8716 39 800	
Fédération de Russie	Allemagne/ Monde	SPS	30/03/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/8498 en date du 19 mars 2020 Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/9419 en date du 25 mars 2020	Volailles vivantes, ovoproduits, viandes et abats comestibles de volailles, produits à base de viande de volaille, oisillons d'un jour, œufs de volaille destinés à l'incubation, œufs destinés à l'incubation (sauf les œufs de volaille), oiseaux vivants (sauf les	G/SPS/N/RUS/182 G/SPS/N/RUS/182/Add.1 G/SPS/N/RUS/182/Add.2

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
						volailles), aliments et additifs d'aliments pour oiseaux, matériel pour le soin, l'abattage et la découpe de volailles. Codes du SH: 0105; 0407, 0408; 0207; 0208, 0209, 0210, 0410 00 000 0, 0504 00 000 0, 0505, 0511, 1501, 1506 00 000 0, 1516 10, 1518 00, 1601 00, 1602, 1603 00, 1902 20, 1904 20, produits du chapitre 20, du code 2104, du code 2106, 4206 00 000 0, 0106; 508 10 000 0, 0106, 9705 00 000 0; 9508 10 000 0, 0106; 2102, 2309 2936, 3504, 3507, 3808, 3824; 3923, 3926, 4415 4416 00 000 0, 4421, 7020 00, 7309 00, 7310, 7326, 7616, 8436 10 000 0, 8436 21 000 0, 8436 29 000 0, 8436 80 900 0, 8606 91 800 0, 8609 00, 8716 39 800;	

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	31/03/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/734
Japon	Tous les Membres	SPS	31/03/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...- Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.06, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/738
Japon	Tous les Membres	SPS	31/03/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/736
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH code: 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/746
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/748
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/747

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/743
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/742
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/741
Japon	Tous les Membres	SPS	01/04/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/740

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Brésil	Tous les Membres	SPS	07/04/2020		Projet de décision n° 805 du 27 mars 2020	Code(s) du SH: 2106, 29, 2936, 2937, 2941, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 340111, 340130, 3402, 340119, 340120, 330290, 9616, 9619; Code(s) ICS: 13, 65	G/SPS/N/BRA/1641
Fédération de Russie	Hongrie/ Monde	SPS	29/04/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-SA-7/10917 en date du 7 avril 2020	Volailles vivantes, œufs d'oiseaux, viandes et abats comestibles de volailles, machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux, couveuses et éleveuses pour l'aviculture. Code(s) du SH: 0105; 0407, 0408; 0207; 0208, 0209, 0210, 0410 00 000 0, 0504 00 000 0,0505,0511,1501 ,1506 00 000 0,1516 10,1518 00,1601 00,1602, 1603 00,1902 20,1904 20, produits du chapitre 20, du code 2104, du code 2106, 4206 00 000 0, 0106; 508 10 000 0,0106,9705 00 000 0; 9508 10 000 0,0106; 2102,	G/SPS/N/RUS/188 G/SPS/N/RUS/188/Add.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
						2309, 2936, 3504, 3507, 3808, 3824; 3923,3926,4415 4416 00 000 0, 4421, 7020 00, 7309 00, 7310, 7326, 7616, 8436 10 000 0, 8436 21 000 0, 8436 29 000 0, 8436 80 900 0, 8606 91 800 0, 8609 00, 8716 39 800;	
Fédération de Russie	Bulgarie	SPS	18/05/2020		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-KS-7/12061 en date du 17 avril 2020	Volailles vivantes, œufs d'oiseaux, viandes et abats comestibles de volailles, machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux, couveuses et éleveuses pour l'aviculture. Code(s) du SH: 0105; 0407, 0408; 0207; 0208,0209,0210,0410 00 000 0,0504 00 000 0,0505,0511,1501,1506 00 000 0,1516 10,1518 00,1601 00,1602, 1603 00,1902 20,1904 20, produits du chapitre 20, du code 2104, du code 2106, 4206 00 000 0, 0106; 508 10 000	G/SPS/N/RUS/189

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
						0,0106,9705 00 000 0; 9508 10 000 0,0106; 2102, 2309, 2936, 3504, 3507, 3808, 3824; 3923,3926,4415 4416 00 000 0, 4421, 7020 00, 7309 00, 7310, 7326, 7616, 8436 10 000 0, 8436 21 000 0, 8436 29 000 0, 8436 80 900 0, 8606 91 800 0, 8609 00, 8716 39 800;	
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/761
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07)	G/SPS/N/JPN/760
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2020		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/762
États-Unis	Tous les Membres	SPS	27/08/2019		Pydiflumétofène. Limites maximales de résidus pour pesticide Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3099
États-Unis	Tous les Membres	SPS	25/09/2019		Pyraflufen éthyle. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3101

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	25/09/2019		Buprofézine. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3103
Canada	Chine; Pologne; Afrique du Sud; Ukraine; Fédération de Russie; Roumanie; Italie; Viet Nam; Belgique; Hongrie; République tchèque; Estonie; Lituanie; Bulgarie; Lettonie; Moldova, République de; Nigéria; Kenya; Zimbabwe; Malawi; Côte d'Ivoire; Congo; République centrafricaine; Sénégal; Tanzanie; Zambie; Bénin; Gambie; Ghana; Madagascar; Sierra Leone; Cameroun; Cabo Verde; Tchad; Namibie; Guinée-Bissau; Togo;	SPS	03/04/2019		Ordonnance imposant des conditions relatives aux zones de contrôle secondaires associées à la peste porcine africaine	... 23 06 10 de graines de coton; ...	G/SPS/N/CAN/1244 G/SPS/N/CAN/1244/ Add.1 G/SPS/N/CAN/1244/ Add.2 G/SPS/N/CAN/1244/ Add.3 G/SPS/N/CAN/1244/ Add.4 G/SPS/N/CAN/1244/ Add.5

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Burkina Faso; Mongolie; Mozambique; Burundi; Rwanda Tous les Membres	SPS	25/04/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/632
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/641
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/642
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/644
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/645

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	03/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05, et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/646
Japon	Tous les Membres	SPS	17/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.10) ...	G/SPS/N/JPN/652
Japon	Tous les Membres	SPS	17/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/653
Japon	Tous les Membres	SPS	17/06/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/654
Japon	Tous les Membres	SPS	31/07/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.05, et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/665
Japon	Tous les Membres	SPS	31/07/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... – Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/666

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	08/08/2019		Révision des substances ne présentant aucun risque pour la santé des personnes devant être désignées par le Ministre de la santé, du travail et de la protection sociale conformément à la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Règle finale)	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01,12,02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/679
Japon	Tous les Membres	SPS	08/08/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/672
Japon	Tous les Membres	SPS	08/08/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/673
Japon	Tous les Membres	SPS	08/08/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.06, 12.07 et 12.10) ...	G/SPS/N/JPN/671
Brésil	Tous les Membres	OTC	23/09/2019		Règlement technique n° 42 du 17 septembre 2019 (Instrução Normativa MAPA no. 42, de 17 de setembro de 2019) publié dans le Journal officiel brésilien n° 182 le 19 septembre 2019	SH 09.09; 12.02; 12.04; 12.05; 12.07; 12.09; 12.11; 12.12.10; graines et jeunes plants de légumes, épices, plantes d'espèces médicinales et aromatiques	G/TBT/N/BRA/913
États-Unis	Tous les Membres	SPS	30/10/2018		Étoxazole. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3030
États-Unis	Tous les Membres	SPS	16/11/2018		Pyroxasulfone. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C; ...	G/SPS/N/USA/3037

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
États-Unis	Tous les Membres	SPS	14/12/2018		Pyrifluquinazon. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Sous-produits de l'égrenage du coton Coton en graines non délintées...	G/SPS/N/USA/3044
États-Unis	Tous les Membres	SPS	15/12/2018		Clomazone. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C...	G/SPS/N/USA/3041
États-Unis	Tous les Membres	SPS	19/03/2019		S-métolachlore. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C...	G/SPS/N/USA/3052
Japon	Tous les Membres	SPS	23/10/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/602
Japon	Tous les Membres	SPS	19/12/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/607
Japon	Tous les Membres	SPS	06/02/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/617
Japon	Tous les Membres	SPS	06/02/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/615

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	06/02/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.05, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/613
Japon	Tous les Membres	SPS	06/02/2019		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/611
Japon	Tous les Membres	SPS	27/03/2019		Révision des substances ne présentant aucun risque pour la santé des personnes devant être désignées par le Ministre de la santé, du travail et de la protection sociale conformément à la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Règle finale)	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/629
Japon	Tous les Membres	SPS	27/03/2019		Révision des substances ne présentant aucun risque pour la santé des personnes devant être désignées par le Ministre de la santé, du travail et de la protection sociale conformément à la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Règle finale)	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/627
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...; - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.07 et 12.12);	G/SPS/N/JPN/576
États-Unis	Tous les Membres	SPS	02/08/2018		Fonicamide. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	... Graines de coton du sous-groupe 20C...	G/SPS/N/USA/3015

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Canada	Tous les Membres	SPS	22/08/2018		Limites maximales de résidus proposées: 2,4-D (PMRL2018-30)	Le pesticide 2,4-D dans ou sur les graines de coton non délimitées (Codes ICS: 65.020, 65.100, 67.040, 67.200)	G/SPS/N/CAN/1195
États-Unis	Tous les Membres	SPS	20/09/2018		Afidopyropène. Limites maximales de résidus pour pesticides. Règle finale	... Coton en graines non délimitées...	G/SPS/N/USA/3023
États-Unis	Tous les Membres	SPS	02/07/2018		Tolfenpyrad. Limites maximales de résidus pour pesticide. Règle finale	...; Sous-produits de l'égrenage du coton; graines de coton non délimitées; ...	G/SPS/N/USA/3009
Japon	Tous les Membres	SPS	24/05/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12);...	G/SPS/N/JPN/577
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/589
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/590

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/588
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/587
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/584
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/583
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/582

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	30/07/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/591
Japon	Tous les Membres	SPS	10/09/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/599
Japon	Tous les Membres	SPS	10/09/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/598
Japon	Tous les Membres	SPS	10/09/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/596
Japon	Tous les Membres	SPS	04/08/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/526
Japon	Tous les Membres	SPS	04/08/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/525

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	07/08/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/529
Japon	Tous les Membres	SPS	05/09/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/532
Japon	Tous les Membres	SPS	05/09/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/531
Japon	Tous les Membres	SPS	05/09/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/530
Japon	Tous les Membres	SPS	05/09/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/534

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	16/11/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/538
Japon	Inde, Taipei chinois, Grèce	SPS	04/12/2017		Proposition de désignation d'organismes devant faire l'objet d'une notification avant leur importation au Japon	Graines et semis de papayer, graines de coton (pour la culture)	G/SPS/N/JPN/540
Japon	Tous les Membres	SPS	18/12/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/542
Japon	Tous les Membres	SPS	18/12/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	- Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/544
Japon	Tous les Membres	SPS	12/01/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/547
Japon	Tous les Membres	SPS	15/01/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/550

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	15/01/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/549
Japon	Tous les Membres	SPS	05/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/553
Japon	Tous les Membres	SPS	12/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/561
Japon	Tous les Membres	SPS	12/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/563

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	12/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) ...	G/SPS/N/JPN/558
Japon	Tous les Membres	SPS	12/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/559
Japon	Tous les Membres	SPS	20/02/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/565
Japon	Tous les Membres	SPS	13/03/2018		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture).	...Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07) ...	G/SPS/N/JPN/568

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Chine	Tous les Membres	OTC	09/01/2018		Mesures concernant l'inspection et le contrôle de l'étiquetage des aliments préemballés d'importation et d'exportation	Aliments (SH: 0201-0210; 0302-0308; 0401-0410; 0504, 0507-0508, 0510-0511; 0602; 0702-0714; 0801-0806, 0811-0814; 0901-0910; 1002, 1004, 1006-1008; 1101-1109; 1202-1212; 1301-1302; 1501-1504, 1506-1518, 1521; 1601-1605; 1701-1704; 1801, 1803-1806; 1901-1905; 2001-2009; 2101-2106; 2201-2209; 2501; 2853; 2923; 2936; 3004; 3501; 3502; 3504; 3505; 7116)	G/TBT/N/CHN/1246
Brésil	Tous les Membres	SPS	30/08/2017		Projet de décision n° 380 du 22 août 2017 relative à l'ingrédient actif D11 – DICAMBA inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois publiée dans la Décision RE n° 165 du 29 août 2003 (Journal officiel brésilien du 2 septembre 2003)). Modifications intéressant l'ingrédient actif D11 – DICAMBA inscrit dans les monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois: inclusion des cultures du coton (LMR de 0,04 mg/kg et période de sécurité non déterminée en raison du mode d'application), du coton génétiquement modifié (0,04 mg/kg et période de sécurité de 113 jours) et du soja génétiquement modifié (LMR de 4,0 mg/kg et période de sécurité de 70 jours) – application en post-levée	Code(s) du SH 52, 12	G/SPS/N/BRA/1289

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	20/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Profenofos	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/495
Japon	Tous les Membres	SPS	19/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Profenofos	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/491
Japon	Tous les Membres	SPS	20/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Prométryne	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.06, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/485
Japon	Tous les Membres	SPS	19/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Hexaconazole	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/484
Japon	Tous les Membres	SPS	20/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Isouron	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/494

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	20/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide/médicament vétérinaire: Etoxazole	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.07 et 12.10)	G/SPS/N/JPN/497
Japon	Tous les Membres	SPS	19/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Spirotétramate	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.10)	G/SPS/N/JPN/487
Japon	Tous les Membres	SPS	19/12/2016		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Thifensulfuron-méthyl	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/488
Japon	Tous les Membres	SPS	27/01/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après Pesticides: Dazomet, metam et isothiocyanate de méthyle Le dazomet, le metam et l'isothiocyanate de méthyle sont tous trois utilisés comme pesticides. Le dazomet et le metam peuvent facilement être métabolisés en isothiocyanate de méthyle dans les végétaux. Par conséquent, le Japon envisage d'établir une LMR collective pour ces substances.	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/500 G/SPS/N/JPN/500/Corr.1
Japon	Tous les Membres	SPS	13/04/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Imidaclopride	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/502

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	13/04/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Prohexadione calcium	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/505
Japon	Tous les Membres	SPS	13/04/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide/médicament vétérinaire: Abamectine	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07 et 12.10)	G/SPS/N/JPN/506
Japon	Tous les Membres	SPS	16/05/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Nitenpyrame	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/510
Japon	Tous les Membres	SPS	16/05/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Boscalide	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/512

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	16/05/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Glyphosate	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/514
Japon	Tous les Membres	SPS	16/05/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Cléthodime	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/515
Japon	Tous les Membres	SPS	16/05/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Isoxathion	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/513
Japon	Tous les Membres	SPS	13/04/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Clofentézine	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/503
Japon	Tous les Membres	SPS	13/04/2017		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Fludioxonil	... Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07)	G/SPS/N/JPN/504

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Suisse		LIC	30/09/2016		De manière générale, le régime de licences d'importations de la Suisse – notifié dans le document G/LIC/N/3/CHE/8 – reste valable pour l'année 2016. La Suisse soumet ci-dessous les réponses complètes y inclus les changements notifiés pendant les années 2013 à 2015.	Sucre, huiles et graisses comestibles. Positions tarifaires (huiles et graisses pour l'alimentation humaine relevant du chapitre 15 et germes de céréales pour la fabrication de graisses ou huiles du chapitre 11): ... 1512.21.90; 1512.29.91; 1512.29.99 ...	G/LIC/N/3/CHE/12
Liechtenstein		LIC	20/10/2016		Le Liechtenstein a l'honneur de porter à votre connaissance que, en raison de l'existence de l'union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein, la notification présentée par la Suisse (document G/LIC/N/3/CHE/12) vaut aussi pour le Liechtenstein.	Sucre, huiles et graisses comestibles. Positions tarifaires (huiles et graisses pour l'alimentation humaine relevant du chapitre 15 et germes de céréales pour la fabrication de graisses ou huiles du chapitre 11): ... 1512.21.90; 1512.29.91; 1512.29.99 ...	G/LIC/N/3/LIE/9

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Égypte	Tous les Membres	SPS	04/12/2015		Décret ministériel n° 693 de 2015 portant mise en application de la norme égyptienne ES 7985/2013: "Huiles végétales comestibles" Le Décret ministériel notifié dispose que les producteurs et les importateurs doivent se conformer à la norme égyptienne ES 7985/2013 pour les huiles végétales comestibles. Il est accordé aux fabricants et aux importateurs une période de transition de six mois pour se mettre en conformité avec cette norme. Cette norme remplace les normes égyptiennes (ES) ci-après: (...) 6. ES n° 49-8/2005 "Huiles comestibles végétales – Partie 8: Huile de coton" (...) 16. ES n° 1672/2007 "Huile de coton de deuxième choix" (...)	Graisses et huiles alimentaires	G/SPS/N/EGY/65/Rev.1
Chine	Tous les Membres	OTC	27/07/2015	26/04/2016	Norme nationale de la République populaire de Chine: Additif pour l'alimentation des animaux nicotinamide (10 pages, en chinois). La norme porte sur le nicotinamide et couvre les points suivants: exigences applicables au produit, méthodes d'essai, règles d'inspection, étiquetage, emballage, transport, stockage et durée de conservation. Cette norme s'applique au nicotinamide obtenu par synthèse chimique.	Additif pour l'alimentation des animaux nicotinamide. Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques (SH 2936). Aliments des animaux (ICS 65.120)	G/TBT/N/CHN/1127

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Chine	Tous les Membres	OTC	24/07/2015	25/04/2016	Norme nationale de la République populaire de Chine: Additif pour l'alimentation des animaux dl- α -tocophéryl acétate (11 pages, en chinois). La norme couvre les points suivants: 1. Champ d'application; 2. Références normatives; 3. Exigences; 4. Méthodes d'essai; 5. Règles d'inspection; 6. Étiquetage, conditionnement, transport et stockage; 7. Durée de conservation. Les chapitres 1, 3 et 5 de la norme notifiée sont obligatoires, le reste du texte étant d'application recommandée.	Additif pour l'alimentation des animaux dl- α -tocophéryl acétate. Vitamine E et ses dérivés (SH 2936.28). Aliments des animaux (ICS 65.120)	G/TBT/N/CHN/1104
Chine	Tous les Membres	OTC	23/07/2015	24/04/2016	Norme nationale de la République populaire de Chine: Additif pour l'alimentation des animaux - dl- α -tocophéryl acétate (en poudre) (9 pages, en chinois). La norme couvre les points suivants: 1. Champ d'application; 2. Références normatives; 3. Exigences; 4. Méthodes d'essai; 5. Règles d'inspection; 6. Étiquetage, conditionnement, transport et stockage; 7. Durée de conservation. Les chapitres 1, 3 et 5 sont obligatoires, le reste du texte étant d'application recommandée.	Additif pour l'alimentation des animaux dl- α -tocophéryl acétate (en poudre). Vitamine E et ses dérivés (SH 2936.28). Aliments des animaux (ICS 65.120)	G/TBT/N/CHN/1099
Chine	Tous les Membres	OTC	23/07/2015	25/04/2016	Norme nationale de la République populaire de Chine: Additif pour l'alimentation des animaux L-ascorbate de sodium (11 pages, en chinois). La norme notifiée porte sur le L-ascorbate de sodium et couvre les points suivants: exigences applicables au produit, méthodes d'essai, règles d'inspection, étiquetage, emballage, transport, stockage et durée de conservation. Cette norme s'applique au L-ascorbate de sodium à base d'acide L-ascorbique.	Additif pour l'alimentation des animaux L-ascorbate de sodium. Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques. (SH 2936).	G/TBT/N/CHN/1106

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	01/07/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Quinclorac	Aliments des animaux (ICS: 65.120) (...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.07 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/423
Japon	Tous les Membres	SPS	02/06/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Fenothiocarbe	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07) (...)	G/SPS/N/JPN/416
Japon	Tous les Membres	SPS	02/06/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Cymoxanil	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/415
Japon	Tous les Membres	SPS	20/05/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après - Pesticide: Phosalone	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/387/Rev.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	19/05/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après – Pesticide/médicament vétérinaire: Téflubenzuron	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/410
Japon	Tous les Membres	SPS	19/05/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après – Pesticide: Quizalofop-éthyle, Quizalofop-P-téfuryle	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/409
Japon	Tous les Membres	SPS	19/05/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après – Pesticide: Benzyladénine (Benzylaminopurine)	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/407
Japon	Tous les Membres	SPS	19/05/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après – Pesticide: Asulame	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/406

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Türkiye	Tous les Membres	SPS	23/04/2015	01/01/2016	Code alimentaire turc – Communiqué modifiant le Communiqué sur les huiles végétales portant un nom spécifique L'objet de cette modification est d'établir les critères applicables aux huiles végétales portant un nom spécifique conformément aux normes du Codex Alimentarius et de réviser les critères applicables à l'huile de noisette.	Huiles végétales portant un nom spécifique (huile d'arachide, huile de babassu, huile de coco, huile de coton, huile de pépins de raisin, huile de noisette, huile de maïs, huile de palmiste, oléine de palmiste, stéarine de palmiste, huile de palme, oléine de palme, stéarine de palme, superoléine de palme, huile de colza à faible teneur en acide érucique, huile de carthame, huile de sésame, huile de soja, huile de tournesol)	G/SPS/N/TUR/57
Japon	Tous les Membres	SPS	27/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Malathion	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/399

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	03/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide/médicament vétérinaire – Téflubenzuron	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/395
Japon	Tous les Membres	SPS	03/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Fluoroimide	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/394
Japon	Tous les Membres	SPS	03/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Flumioxazine	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/393
Japon	Tous les Membres	SPS	03/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Dichlobénil	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06 et 12.07) (...)	G/SPS/N/JPN/392

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	02/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Clothianidine	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/391
Japon	Tous les Membres	SPS	02/02/2015		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide – Chlorantraniliprole	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/390
Japon	Tous les Membres	SPS	18/12/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Diflufénican	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/384
Japon	Tous les Membres	SPS	28/11/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après - Pesticide: Triflumizole	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/381

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	28/11/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après - Pesticide: Flufénoxuron	(...) Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/379
Japon	Tous les Membres	SPS	27/10/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Propyzamide	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/375
Japon	Tous les Membres	SPS	27/10/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Propiconazole	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/373
Japon	Tous les Membres	SPS	23/05/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Fenpyroximate	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12)	G/SPS/N/JPN/348

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	05/05/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Propargite	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/342
Japon	Tous les Membres	SPS	02/04/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). e MHLW prévoit de retirer toutes les limites maximales de résidus (LMR) provisoires fixées au moment de la mise en place du système de liste positive pour les 29 produits chimiques pour l'agriculture cités plus bas. (...)	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/339
Japon	Tous les Membres	SPS	02/04/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Oxine de cuivre	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) (...)	G/SPS/N/JPN/338
Japon	Tous les Membres	SPS	13/02/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Dicamba. Médicament vétérinaire/additif d'aliment pour animaux: Narasin	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.07 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/325/Rev.1

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	13/01/2014		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le produit chimique pour l'agriculture ci-après: Pesticide: Molinate	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/328
Union européenne	Afghanistan, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Maroc, Nigéria, Ouzbékistan, République dominicaine, Sierra Leone, Thaïlande, Türkiye, Viet Nam	SPS	13/01/2014	01/01/2014	Règlement d'exécution (UE) n° 1355/2013 de la Commission du 17 décembre 2013 modifiant l'annexe I du Règlement (CE) n° 669/2009 portant modalités d'exécution du Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles officiels renforcés à l'importation de certains aliments pour animaux et de certaines denrées alimentaires d'origine non animale. Le règlement notifié prévoit le réexamen de la liste des importations d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires d'origine non animale qui sont soumis à des contrôles officiels renforcés. Les modifications concernent la suppression de la liste des noisettes en provenance d'Azerbaïdjan, du macis, du gingembre et du curcuma en provenance d'Inde, du macis en provenance d'Indonésie et des brassicées en provenance de Thaïlande.	Codes du SH: ex 07049090, 070810, 070820, 0709, 07093000, 070960, 070990, 07102, 071022, 071080, 071339, 080510, ex 08054000, 080620, 0810, 081110, 0902, 090420, 090810, 091050, 110630, 12024100, 12024200, 1207, 121190, ex 19021100, ex 19021910, ex 19021990, ex 19022010, ex 19022030, ex 19022091, ex 19022099, ex 19023010, 20081110, 20081191, 20081196, 20081198, 200899	G/SPS/N/EU/65

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	03/12/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticide/additif alimentaire: Éthoxyquine	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/326
Fédération de Russie	Pakistan	SPS	07/10/2013		Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-AS-3/12671 en date du 23 septembre 2013 La lettre notifiée établit une restriction temporaire de l'importation en Fédération de Russie de produits réglementés à risque élevé d'introduction d'organismes nuisibles en provenance du Pakistan, par suite de cas répétés de détection de trogodermes des grains (<i>Trogoderma granarium</i> Ev.). L'organisme nuisible en question, qui est absent du territoire de la Russie, est d'importance quarantenaire pour la Fédération de Russie.	Code(s) du SH: (...), 1201, 1202, 1203 00 000 0, 1204 00, 1205, 1206 00, 1207, 1208, 1209, 1211 (...)	G/SPS/N/RUS/34 & G/SPS/N/RUS/34/Add.1
Japon	Tous les Membres	SPS	12/09/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Difénoconazole, Tébuconazole	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/322
Japon	Tous les Membres	SPS	23/07/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Pyraclostrobine Médicament vétérinaire/additif d'aliment pour animaux: Tylosine	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/319

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	28/06/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Le MHLW va supprimer toutes les limites maximales de résidus (LMR) établies pour les 7 produits chimiques pour l'agriculture ci-après, ces produits n'étant pas homologués par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. De plus, à l'heure actuelle, il n'est pas prévu de LMR ou d'utilisation pour ces produits dans la plupart des pays. Pesticides: Anilofos, Dichlofenthion, Méthazole, Milneb, Pyridafenthion et Vamidothion Médicaments à usage vétérinaire: Aklomide	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10, 12.11 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/318
Japon	Tous les Membres	SPS	19/03/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Chlorhydrate de formétanate et Pyriméthanol	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) (...)	G/SPS/N/JPN/311
Japon	Tous les Membres	SPS	28/01/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Phentoate et Spirodiclofène	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) (...)	G/SPS/N/JPN/310
Japon	Tous les Membres	SPS	10/01/2013		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Alachlore et Norflurazone	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/307

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	29/08/2012		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: - Pesticide/médicament vétérinaire: Abamectine; - Pesticides: Cyflumetofen, Flutriafol, Krésoxim-méthyl et Trifluraline; - Additif pour aliments pour animaux: Sédécamycine	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01, 12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07, 12.10, 12.11 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/303
Japon	Tous les Membres	SPS	13/06/2012		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: TCMTB, Fluridone	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH:12.02, 12.07, 12.10 et 12.12) (...)	G/SPS/N/JPN/301
Canada	Tous les Membres	SPS	29/05/2012	30/08/2012	Nouvelles exigences phytosanitaires canadiennes concernant l'importation de légumes à cosse séchés et décortiqués, de céréales, d'oléagineux et de graines à ensemercer visant à éviter l'introduction du trogodermite des grains (<i>Trogoderma granarium</i> Everts).	Marchandises ci-après, reconnues comme présentant un risque d'introduction de <i>Trogoderma granarium</i> (trogodermite des grains): légumes à cosse, séchés et décortiqués (SH 0713); céréales (SH 1001-1008); oléagineux (SH 1201, 1202, 1204, 1205, 1206, 1207); et grains à ensemercer (SH 1209.10-29)	G/SPS/N/CAN/609, G/SPS/N/CAN/609/Add.1 & G/SPS/N/CAN/609/Add.2

Membre	Partenaire visé	Type de notification	Initiation/ notification	Entrée en vigueur	Description de la mesure	Désignation du produit	Source
Japon	Tous les Membres	SPS	23/05/2012		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: - Pesticides: Acide 2,6-dichlorobenzoïque, N-(2-Éthylhexyl)-8,9,10-trinorborn-5-ène-2,3- dicarboximide, XMC, Allidochlore, Azafénidine, Bromochlorométhane, Chlorefenson (CPCBS), Cinosulfuron, Cloprop, Téréphthalate de cuivre, Dichlone, Dimépipérate, Diméthamétryne, Éthiofencarbe, Étrimfos, Furamétpyr, Halfenprox, Hexaflumuron, Isazofos, Naproanilide, Pipérophos, Propaphos, Pyrifénox et Trichlamide - Médicaments à usage vétérinaire: Acide nalidixique, Parbendazole et Thiamphénicol	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01,12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) (...)	G/SPS/N/JPN/298
Japon	Tous les Membres	SPS	10/02/2012		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène des produits alimentaires (Révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture) Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Aldicarbe et Aldoxycarbe, Benfluraline et Chlorantraniliprole	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01,12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) - Graisses et huiles d'origine animale et végétale (SH: 15.01, 15.02, 15.06, 15.08 et 15.12) (...)	G/SPS/N/JPN/293
Japon	Tous les Membres	SPS	19/01/2012		Révision des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires au titre de la Loi sur l'hygiène alimentaire (révision de normes en matière de résidus de produits chimiques pour l'agriculture). Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les produits chimiques pour l'agriculture ci-après: Pesticides: Carboxine, Primisulfuron-méthyl, Pyridabène et Thidiazuron	(...) - Fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers (SH: 12.01,12.02, 12.04, 12.05, 12.06, 12.07 et 12.10) (...)	G/SPS/N/JPN/289